

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration: 71a RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

TELEPHONES: ADMINISTRATION: Main 7461 REDACTION: Main 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

LETTRE D'OTTAWA

M. Miller ira-t-il dans une vraie prison?

ANALYSE DU DEBAT D'HIER PAR M. GEORGES PELLETIER

Ottawa, 20 — "La Chambre des Communes peut tout faire, sauf changer un homme en femme," disait naguère, avec une pointe d'ironie, un vieux professeur de droit constitutionnel.

Rarement avons-nous assisté à une séance plus étrange que celle qui s'est passée aujourd'hui aux Communes. On devait y parler marine, mais le bill Borden est resté à l'ancre.

Il s'agit de savoir quoi faire de M. Miller. M. Miller, assigné de nouveau devant la Chambre, refuse encore de répondre à la question qu'on lui a déjà faite au sujet des \$41,000 payées pour obtenir des contrats au montant total de \$117,000, etc.

Au lieu d'accepter cette proposition, la droite réclame l'emprisonnement de M. Miller dans la prison commune d'Ottawa, jusqu'à ce qu'il réponde à la question posée mardi dernier.

Personne, un temps, ne semble connaître le sentier le plus court pour franchir ce maquis de procédure inexploité depuis 1867.

A trois heures un quart, M. Middlebro, le président de la commission des dépenses publiques, fait motion pour que M. B. C. Miller, le prisonnier des Communes, soit de nouveau amené à la barre.

"M. le président," interrompt M. Meighen, le voisin de M. Middlebro, "je soulève un point d'ordre." Cris de: "A votre siège, laissez-vous!" à gauche.

de la justice d'éclaircir la situation, mais le président récuse l'autorité du ministre, à ce point du débat. "Je suis le seul, en ma qualité de président, qui puisse interpréter ce que j'ai dit," affirme M. Sproule.

Intervention de M. Graham, qui veut apaiser la Chambre, mise au point de M. Borden, qui prétend que M. Miller doit d'abord déclarer s'il va répondre ou s'il ne répondra pas à la question, qu'elle ensuite à donner des explications, s'il ne répond pas.

"Je me suis défendu contre mes ennemis, et c'est la première fois que je parle de cette malheureuse affaire, en public. Si je me suis tu, jusqu'ici, ce n'est pas parce que je voulais désobéir aux Communes.

Lettres d'un Manitobain

LE MOUVEMENT D'IMMIGRATION. — LA SITUATION ACTUELLE DES GROUPES FRANCAIS.

20—Il y a des raisons de croire qu'il se prépare actuellement un fort mouvement d'immigration vers la Manitoba venant des Etats-Unis et de Grande-Bretagne.

Il y a donc de la place, beaucoup de place même, pour une immigration sérieuse et désirable.

Pour ne parler maintenant que de notre richesse agricole, il est temps, il me semble, d'examiner la part que nous allons, ou du moins, que nous devrions prendre dans cette prise du sol, sans nous laisser effrayer par les disproportions actuelles et les chiffres qui indiquent

BILLET DU SOIR

Encore les suffragettes

Les suffragettes se sont donné pour tâche de changer la signification de "femme publique"; elles y réussissent très mal.

On regardait avec pitié jusqu'ici les pauvres filles qui, leurs faces affamées enfoncées dans l'invariable capote de paille noire à ruban rouge, tambourinent leur foi dans les rues pour un morceau de pain.

Elles troquent volontiers leur couronne de reine du foyer pour un grade de capitaine ou de lieutenant dans l'armée, hystérique du suffragisme. Elles abolissent d'un coup tout le passé de la femme: on ne peut leur trouver, dans toute l'histoire, d'autres devancières que les pétroleuses de la Commune, car même les furieuses Amazones qui combattaient pour la défense de leur pays, ne peuvent leur être comparées.

On comprendrait qu'elles secourussent leurs sœurs qui plènt dans les harems de l'Orient des vies dégradantes pour la dignité de femme, et qu'elles essayassent de leur donner le "minimum" de liberté dont elles jouissent elles-mêmes.

Pourquoi M. Zamacois se scandalisait-il tant des formes disgracieuses données aux images de femmes par les cubistes et les futuristes? Ce n'est qu'un commencement, il faudra bientôt, pour peu que le suffragisme fasse des progrès, défemiser toutes les vertus.

Vraiment, étant donné surtout le flegme anglais, leurs agissements inquiètent, et on se demande si on ne devrait pas les condamner aux petites maisons plutôt qu'à la prison.

Voilà, il me semble, une question digne de l'attention de tous les Canadiens, à quelque point de vue qu'on puisse l'examiner.

(2) Il y a aussi dans les paroisses déjà formées, de bonnes terres achetables à des conditions avantageuses.

LES AUTRUCHES COLONIALES

Un cinglant article de M. John S. Ewart

Nous avons maintes fois signalé la puissante réaction que suscite, dans certains milieux anglo-canadiens, la nouvelle poussée impérialiste. Il n'en est pas de plus significatif témoignage que l'attitude et les écrits de M. John S. Ewart.

M. Ewart attaque de front ceux qui, en matière de défense, parlent de notre "dette" envers la métropole: ceux qui, comme M. Borden, accumulent les chiffres, pour justifier cette prétention ou, à l'instar de M. Laurier, prennent des airs scandalisés devant les orateurs et les écrivains qui osent contester cette dette.

Mais, c'est dans l'examen de la période 1763-1849 que M. Ewart s'exprime surtout avec une verve de termes qui ferait lever les bras au ciel à tous les braves gens que scandalise l'attitude des nationalistes du Québec, si, par l'instinct naturel du conquérant, ils ne reconnaissent aux Anglo-canadiens des privilèges et des libertés qui leur semblent scandaleux sur les lèvres de leurs compatriotes de sang français.

Mais M. Ewart ne se contente pas de cela. Il demande aux hommes publics canadiens de cesser d'inventer de fantastiques dettes et de faire plutôt le calcul de ce que le Royaume-Uni nous doit, à raison des limites si longtemps imposées à notre liberté commerciale, de la "politique absurde" qui a provoqué la guerre de 1812 et l'insurrection de 1837, du sacrifice de nos droits dans la délimitation des frontières, dans le règlement de l'affaire des pêcheries, etc.

Sur le Pont d'Avignon... Le peuple mexicain semble être le plus mobile de l'univers. Aujourd'hui tout enthousiasme pour le pouvoir, demain tout furieux contre l'autorité.

Encore une collision à Saint-Lambert. C'est la quatrième ou cinquième depuis un an. Un moyen de les éviter serait peut-être de changer le nom de l'endroit. Nous suggérons: "Jonction des collisions".

Le jury accorde \$15,000 de dommages à Fréchette, le conducteur du Canadien-Pacifique, qu'une collision a rendu absolument incapable de travailler. Cela représente en intérêt, la moitié du salaire qu'il gagnait auparavant. Le verdict n'est pas exagéré.

ESCLAVE OU REINE --- Demain, le Devoir commencera, sous ce titre, la publication d'un nouveau feuilleton, très intéressant.

LETTRE D'OTTAWA

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

elle que posée à M. Miller est tendancieuse et n'est pas conforme à ses déclarations antérieures. Ce que M. Miller a déjà dit, devant la commission, c'est que, pendant l'époque où il a dirigé les affaires de la Diamond Light Company, il a déboursé \$41,000 pour obtenir des contrats pour cette industrie. La question que la Chambre lui pose n'est pas conforme à cette déclaration. S'il a déboursé \$41,000, c'est pour obtenir tous les contrats obtenus de 1907 à 1911, non pas seulement les contrats avec le ministre fédéral. La question que vous lui posez est cependant rédigée dans ce sens. A ce titre, je soumetts qu'il faut l'éclaircir.

"Il y a plus, M. Miller a des procès, devant les cours civiles de Montréal, à propos des affaires faites par sa compagnie, quand il en fut président, il a été remplacé soudainement comme président, il n'a pas eu, depuis, accès aux livres ni à la comptabilité de la compagnie. Ceci lui a beaucoup nu. Il y a deux de ces procès qui n'en sont pas encore rendus à l'instruction, la preuve n'a pas encore été faite. Je sais bien que ce que M. Miller peut dire au parlement est de nature privilégiée et que l'on ne pourra s'en servir, comme preuve contre lui, dans ses procès. Mais ses déclarations pourraient tout de même avoir quelque influence sur l'issue de ses procès en litige, quel qu'intégrité que soient les juges de nos tribunaux. Cette influence peut être importante, quoique les juges ne veulent pas se laisser influencer; ils pourraient l'être à leur insu, à la lecture de la déposition de M. Miller devant la commission parlementaire, s'il en faisait une. Serait-il juste, dans ce cas, et en l'occurrence, d'exiger que M. Miller soit témoin contre lui-même? Pourquoi la Chambre ne serait-elle pas indulgente et n'attendrait-elle pas l'issue de ces procès avant d'exiger une réponse de M. Miller? Si elle le veut, alors, nous serons prêts à lui donner tous les renseignements possibles. Mais qu'on nous permette d'abord de disposer des procès que nous avons à tirer au clair, à Montréal. M. Miller est de bonne foi, il était prêt à comparaître devant la commission, mardi dernier, et il est prêt à faire ce que la Chambre désirera qu'il fasse, pourvu que ceci ne le mette pas en mauvaise posture, quant à ses procès en litige. Le demandeur dans la Chambre qu'elle exige pas une réponse immédiate à sa question, qu'elle libère M. Miller, pour quelque temps, et qu'elle attende l'arrêt des tribunaux dans ses procès, avant de le réassigner et de lui demander des renseignements qu'il lui donnera alors, j'en suis certain. Que la Chambre se montre généreuse!"

M. Middlebro, grave et l'air impatient, propose que le témoin et son avocat se retirent, tandis que la Chambre discutera quelle attitude prendre à l'égard de M. Miller. M. McLean riposte: "Avant d'aller plus loin, M. le président, je voudrais savoir si personne n'a le droit de parler à ce sujet, sauf M. Middlebro." Encore du bruit. Finalement, M. Pugsley se lève, dit que comme M. Middlebro, président de la commission des dépenses publiques, est l'auteur de la question posée à M. Miller, question manifestement rédigée d'une manière inexacte, il se doit de donner des explications à la Chambre. Voilà maintenant M. Middlebro mis au rang de M. Miller! La gauche s'amuse plus que jamais. M. Meighen prend la chose au sérieux et rappelle M. Pugsley à l'ordre, disant que ce député ne peut discuter la question tant que M. Miller et son avocat sont présents. Il demande leur exclusion. M. Pugsley s'obstine. M. Currie est debout, soulève un autre point d'ordre, le président décide contre M. Pugsley. Celui-ci conteste la décision du président, soumet que M. Middlebro a induit la Chambre en erreur, et, dans le tumulte fait par la droite, hostile à ce qu'il parle, doit céder la parole au premier-ministre. M. Borden a l'air ennuyé de la situation dans laquelle l'acte de M. Middlebro met le gouvernement et les Communes. A son avis, M. Miller devrait se retirer tandis que la Chambre statuerait sur son cas. M. Pugsley persiste dans son opinion, il veut que MM. Miller et Harvey restent. M. Sproule décide enfin que M. Miller doit sortir de la Chambre. Alors, M. Pugsley saisit la Chambre d'un amendement à la motion de M. Middlebro, qui veut faire sortir le prisonnier. Cet amendement est la contre-partie absolue de la proposition Middlebro. Celle-ci veut l'exclusion de M. Miller, l'autre veut qu'il reste pendant le débat à son sujet.

"Mais ce n'est pas un amendement!" s'exclame M. Meighen, qui fait la bataille avec M. Middlebro, pour l'exclusion de M. Miller. M. Sproule décide que, de fait, de quelque verbiage que s'entoure l'amendement de M. Pugsley, la gauche s'exclame moqueusement: "Oh! Oh!" — ce n'est pas un véritable amendement. Et il le rejette. M. Pugsley veut revenir à charge, le président, sévère, dit qu'on ne peut critiquer sa décision ni argumenter à ce propos. L'on peut en appeler, c'est tout. M. Pugsley est tenace et veut parler encore. Cris, à droite, rappels à l'ordre, éclats de rire ironique, bruit sans cesse croissant. M. Pugsley finit par en appeler à la Chambre de cette décision du président, quant à son amendement. Ceci se fait sans discussion, mais avec force cris, de la droite qui, l'appel mis aux voix, refuse de l'approuver et de la gauche qui, elle, s'y déclare favorable. L'appel confirme la décision de M. Sproule. M. Pugsley perd la première manche.

Alors, M. Middlebro, indigné, semble-t-il, s'exclame: "M. Pugsley ignorait évidemment ce qu'il faisait, quand, à la parole d'un député de cette Chambre, — le député c'est lui, — il préférait celle du prisonnier à la barre". La gauche se moque sans façon de lui, et exprime son mécontentement de cette manière d'envisager la question. M. Middlebro affirme que le texte de la question posée à M. Miller ressort clairement de sa déposition devant la commission d'enquête. Comme il a l'air de vouloir faire un long discours, M. Laurier l'arrête, lui disant: "Y a-t-il une motion devant la Chambre?" Comme il n'y en a pas, force est à M. Middlebro de s'asseoir, tandis qu'il envoie porter au président une motion toute prête, rédigée en termes fort sévères pour M. Miller, puisqu'elle conclut à son internement dans la prison d'Ottawa. En voici le texte officiel: —

"Que cette Chambre, ayant examiné les déclarations faites par R.-C. Miller et son procureur, à la barre de cette Chambre, les 18ème et 20ème jours de février courant, déclare par les présentes que ces déclarations ne sont pas une réponse à la question qui lui a été posée par M. le président, aux dates susdites; et que son refus de répondre à cette question constitue une transgression des privilèges du parlement et rend le dit R.-C. Miller coupable de mépris de cette Chambre; et cette Chambre ordonne et décrète que le dit R.-C. Miller soit immédiatement transféré et emprisonné dans le Sergent d'Armes à et dans la prison commune du comté de Carleton, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, jusqu'à la prorogation de cette Chambre, à moins qu'il n'en soit plus tôt libéré sur l'ordre de cette Chambre; et le gardien ou autre fonctionnaire en charge de la dite prison est par les présentes autorisé à recevoir le dit R.-C. Miller en sa garde, et que M. le président émette en conséquence immédiate-ment son mandat à cet effet.

A peine le président a-t-il lu cela que M. Pugsley soulève un autre point d'ordre. "Il faut un avis de deux jours, pour toute résolution de cette espèce", prétend-il. Le président décide contre M. Pugsley sans que celui-ci ait eu le temps de lire la règle 40 du débat. M. Pugsley, d'un ton suave, proteste contre cet arrêt. "Le tribunal se prononce contre moi avant que j'aie eu le temps de lui citer mes autorités." Encore des rappels à l'ordre, à la droite. Ceci devient de plus en plus embroussaillé. M. Pugsley affirme qu'il a le droit de discuter un point d'ordre, et parle un bon quart d'heure, arguant que l'article 40 exige l'avis de deux jours, qui que pense M. Sproule. M. Middlebro affirme que la règle 40 ne doit pas s'interpréter de cette manière. M. Boyce fait ses raisonnements subtils, au soutien de l'avis de M. Middlebro. M. Laurier dit que les précédents cités par ces deux ministères sont contradictoires. M. Borden appuie la décision de M. Sproule, et celui-ci s'en tient à son arrêt. M. Oliver veut parler, et il a juste le temps de dire: "Il me semble que nous agissons là d'une manière étrange..." que des cris, de la droite, l'interrompent. Il doit s'asseoir, et le président donne la parole à M. Middlebro, qui parlait avant que M. Pugsley ait soulevé un point d'ordre. M. Middlebro affirme que M. Miller n'est pas de bonne foi, qu'il a voulu mystifier la commission d'enquête, cite des précédents pour justifier sa proposition d'envoyer M. Miller en prison, — dans celle d'Ottawa, — et lit de nombreuses citations. M. Miller n'est plus à la barre, non plus que son avocat; la Chambre les a expédiés dans le cloidor, puis à l'appartement du sergent d'armes. Mais, dans la tribune des journalistes, l'avocat, M. Harvey, encore revêtu de sa toge, écoute l'argumentation de M. Middlebro. Celui-ci cite une douzaine de cas, pour établir que le parlement a le pouvoir de confiner dans la prison ordinaire un témoin récalcitrant; il renvoie aux internements faits, en 1812, en 1815, en 1829, au temps du "Family Compact", en Canada, puis revient à 1896, et cite un cas survenu dans la Nouvelle-Ecosse, à quoi M. Guthrie dit: "Tout ce que vous nous citez là peut être fort bien. Mais, dans le cas actuel, vous voulez l'internement de M. Miller, dans la prison d'Ottawa, sur laquelle ce parlement n'a nulle juridiction, car elle relève des seules autorités provinciales." Les avocats argumentent à perte de haleine, et M. Pugsley finit par déclarer: "L'affaire est d'une extrême gravité, qui que pense M. Middlebro, qui en parle fort à son aise. Il s'agit de décider si nous devons aliéner la liberté de M. Miller et le confiner en prison pour un temps indéfini. Et tout cela, parce qu'il refuse de répondre à une question qui dit qu'il a fait telle déclaration devant la commission des dépenses publiques. Son avocat affirme qu'il n'a jamais fait cette déclaration. Prenons donc le temps d'étudier la question à fond, avant d'incarcérer cet homme. Il y a de la dignité du parlement!" Rires ironiques, à droite, interruptions malveillantes. M. Pugsley continue: "Pourquoi préférer la parole de M. Middlebro à l'étude même des faits et des circonstances, dans la cause qui nous est soumise? Et puis, les déclarations de l'avocat de M. Miller contredisent celles de M. Middlebro. Quel que soit le pouvoir de celui-ci, comme président de la commission des dépenses publiques, il n'a certes pas le droit de dicter une ligne de conduite à cette Chambre; et il est de son devoir de celle-ci d'étudier l'affaire sans tenir compte plus qu'il ne le fait de ce que peut penser ce député, si intelligent soit-il."

M. Pugsley, qui adopte évidemment une tactique dilatoire, se met à lire les dépositions faites devant la commission, et insiste sur l'importance d'un ajournement, en cette affaire, avant d'envoyer M. Miller en prison. Il remarque que la Chambre oublie ce principe de droit anglais: "Il ne faut jamais considérer un accusé comme coupable, tant que sa culpabilité n'est pas prouvée, mais il faut le regarder jusque là comme innocent de ce dont on l'accuse". M. Carvell dit que la Chambre procède tout comme si l'on était en Russie, au lieu d'être dans un pays britannique, où la liberté d'un citoyen est la chose la plus précieuse. Ensuite, vif réquisitoire de M. Meighen contre M. Miller, dont

il veut l'incarcération sans plus de délai, à cause de l'attitude dédaigneuse qu'il a tenue à l'endroit de la Chambre.

Vers les dix heures, M. Guthrie fait le procès de la commission des dépenses publiques, ainsi que celui de M. Middlebro, président de cette commission. "L'enquête devant cette commission a été pitoyablement conduite, et fait un esprit étroit, dit-il. On n'y a pris aucune précaution pour qu'elle fût faite légalement, on y a procédé comme des enfants. Jamais on n'y a demandé à M. Miller s'il avait payé de l'argent à quelqu'un pour obtenir ses contrats; et il ne l'a jamais admis, si l'on s'en tient aux notes sténographiques de la commission. M. Middlebro n'a pas fait son devoir. Est-ce pour cela qu'il va aller mettre M. Miller en prison? Quel est le coupable? Qu'on laisse donc cette affaire en suspens pour deux ou trois jours, et que l'on songe donc à l'affaire! Nous avons le droit d'incarcérer M. Miller, soit. Mais, si nous le faisons, où le mettra-t-on? Mais nous n'avons pas d'endroit aménagé convenablement pour cela. Dans la prison d'Ottawa? Mais j'affirme que les fonctionnaires de cette institution, sous la direction des autorités provinciales, ne peuvent recevoir valablement M. Miller; ils n'en ont pas l'autorité, et le mandat du président ne serait qu'un chiffon de papier, pour eux. Le vrai, c'est que M. Middlebro s'est trop pris au sérieux, avec toute cette affaire, il a agi comme un enfant, s'est fait faire de la réclame par les journaux et il a mis le ministre dans l'embarras. Il ne faudrait pas que, maintenant, il aille nous couvrir de ridicule, pour sa simple gloriole!"

Le ministre de la Justice, M. Doherty, dans un discours d'une demi-heure, affirme, avec force répétitions, que l'intérêt particulier de M. Miller doit faire place à l'intérêt général. "Il s'agit de savoir, dit-il, si la Chambre fera ou non reconnaître l'autorité de ses comités, et si, dorénavant, les témoins récalcitrants pourront se moquer de nous. Je prétends, moi, que le parlement a le droit, non-seulement de confier à la garde du sergent d'armes un témoin récalcitrant, mais aussi, s'il refuse toujours de répondre, de le faire enfermer dans la prison ordinaire." M. Doherty cite des autorités à ce sujet et raisonne avec toute la subtilité d'esprit dont est capable un ancien magistrat de quinze ou vingt ans de carrière. Il conclut que la proposition de M. Middlebro est juste et parfaitement raisonnable, et que les autorités de la prison d'Ottawa ne pourront refuser de recevoir M. Miller, sur mandat signé par le président des Communes.

Le dénouement se précipite. La Chambre en a assez de tout ce tapage. Les orateurs oppositionnistes rengainent leurs discours, et renvoient à la bibliothèque les nombreux tomes dont s'étaient couverts leurs pupitres. M. Laurier dit le dernier mot, à gauche. "Je sais que la Chambre a le droit absolu de faire incarcérer un témoin récalcitrant, déclare-t-il en somme. Le parlement a déjà puni M. Miller en le tenant captif, sous la garde du sergent d'armes. Il peut encore le faire, et l'y tenir jusqu'à la fin de la session, s'il refuse de répondre. Mais les Communes peuvent-elles envoyer M. Miller dans la prison commune, avec les criminels? L'internement à la Chambre ne comporte nulle approbation, le séjour dans une prison le comporte fatalement. Je prétends qu'il n'est pas de notre devoir d'y envoyer M. Miller. Nous avons certes droit à ce qu'il nous donne une réponse à nos questions, quelles qu'elles soient. Nous avons aussi l'autorité de le tenir sous garde. Mais de là à l'emprisonner dans la prison réservée aux criminels, il y a loin. Il faut interpréter à la lettre les statuts qui ont trait à de tels internements, puisque le citoyen britannique a droit à sa liberté tant qu'il n'est pas démontré absolument qu'il est coupable de ce dont on l'accuse. Dans ce cas-ci, nous ne pouvons envoyer M. Miller à la prison, selon moi, car, si nous avons droit de le faire interner, nous devons l'interner dans un établissement fédéral, non pas dans une prison provinciale. Gardons-le ici, s'il ne répond pas, fort bien. Mais ne devrions-nous pas ajourner notre sentence et y penser à deux fois avant de l'envoyer à la prison d'Ottawa? Je ne connais pas M. Miller. Mais je présume que c'est un homme respectable, un honnête citoyen canadien. Nous ferions bien de lui épargner la prison commune. Songeons aussi à cela."

Ce discours sensé n'exprime pas l'avis de M. Borden. Il admet que M. Laurier a parlé sans parti-pris, mais remarque: "Ce que nous discutons présentement, ce n'est pas de savoir si nous devons ou non interner M. Miller, c'est de savoir où l'interner. Or je prétends, moi, que M. Miller, qui a trois fois refusé de répondre à une question bien simple, n'a pas de raison à nous donner qui nous justifie de le libérer. Ce qu'il nous dirait serait d'un caractère privilégié, nul ne pourrait s'en servir contre lui, devant les tribunaux ordinaires. Il n'en souffrirait donc nul dommage. Et puis, l'intérêt public ne prime-t-il pas, en ce cas-ci, l'intérêt particulier de M. Miller? Il est de notre devoir de maintenir notre autorité, d'agir, de la réaffirmer. Nous avons d'abord usé de clémence, nous avons confié M. Miller à la garde du sergent d'armes. Il est encore récalcitrant, il s'expose à la prison. En Grande-Bretagne, les Communes y envoient les témoins récalcitrants. Nous avons le même droit. Au reste, si nous pouvons garder ici indéfiniment cet homme, n'avons pas nous le droit de déléguer nos pouvoirs à des gardiens choisis par nous? Et quels meilleurs gardiens que ceux d'une prison provinciale? Notre décision sera sévère, c'est vrai. Je n'ai nul plaisir à en venir là. Mais M. Miller savait à quoi il s'exposait en refusant trois fois de nous dire ce que nous avions droit de savoir; et il est le seul maître de son sort. Il est pénible pour nous de décréter son emprisonnement, mais il nous impose cette tâche. Maintenons la dignité des Communes, c'est notre devoir!"

C'est tout, en fait de discours. Pas de vote. Sur un signe de M. Laurier, le président dit: "Motion de M. Middlebro adoptée, avec dissidence". Il est onze heures vingt. L'on va passer à la besogne de routine; mais le premier-ministre se ravise et propose que l'on fasse venir M. Miller pour lui faire connaître l'arrêt des Communes. M. Miller entre, avec son gardien, et l'assistant-sergent d'armes. Il sait déjà à quoi s'en tenir, quand le président lui lit la résolution Middlebro, à laquelle la Chambre, lui dit-il, a donné son acquiescement. M. Miller ne tressaille ni n'a l'air impressionné. La lecture finie, il s'incline courtoisement et disparaît avec ses gardes-de-corps. "En prison!" s'exclame lugubrement M. Gauvreau.

M. Miller partira-t-il pour la prison? Non pas. A minuit, la prison est fermée. Il faudra donc attendre au matin. Mais son avocat est là. Un bref d'"habeas corpus" est vite prêt. Grâce à cette formalité, il échappera sans doute à sa sentence. A tout événement, il sera remis en liberté, sous caution, et ce, au plus tard à midi, vendredi même. Et voilà comment, grâce à cette procédure, le parlement aura passé en vain toute la journée à décider du sort d'un témoin récalcitrant interné au parlement. Le fait de décider qu'il ira dans la prison commune lui permet de reconquérir sa liberté. Car il ne pouvait avoir recours à un bref d'"habeas corpus" tant qu'il était sous la garde du sergent d'armes. Il n'y est plus, c'est la liberté pratiquement. Dire que l'on a fait tant de bruit pour arriver à un tel résultat!

Georges PELLETIER.

Au Sénat

Séant, le 20 février 1913. — Une question du sénateur Cloran concernant les expressions de l'honorable Geo. E. Foster, dans un discours prononcé par ce dernier à l'endroit des nationalistes, a été déclarée hors d'ordre par le président du Sénat, parce qu'elle a trait à un discours prononcé par un député durant la présente session. Le sénateur Davis attire l'attention du gouvernement sur la nécessité d'un service d'échange téléphonique spécialement pour les édifices parlementaires. L'honorable M. Loughheed approuve ce projet, et déclare qu'il le soumettra à son collègue du ministère des Travaux Publics. Le sénateur Bostock demande la production des papiers relatifs aux plaintes formulées contre M. Bayfield, surintendant du creusage dans la Colombie-Anglaise. Il dit que ce monsieur est sorti indemne de deux enquêtes tenues par un ingénieur et un comptable du gouvernement; mais que grâce à la participation du commissaire enquêteur, M. Bayfield a été désigné pour un affaire insignifiante, et il demande d'être entendu afin de revendiquer ses droits. La motion est adoptée. Le sénateur Cloran propose la deuxième lecture du bill à l'effet d'empêcher la partie coupable dans un divorce de se remarier sous peine de poursuite de bigamie. Il dit que ces mariages sont un danger pour la société et devraient être classés comme offense criminelle. Il condamne le divorce même et dit que ce mal va toujours grandissant. Il serait disposé à aller plus loin que son projet de loi en pourvoyant à l'emprisonnement de la partie déclarée coupable lorsqu'un divorce est accordé. Le sénateur Kirchoffer dit que des bills semblables ont déjà été soumis au parlement impérial, et ont été rejetés. Le sénateur Power dit que, faisant partie de la même église que M. Cloran, laquelle église ne reconnaît pas le divorce, la question n'intéresse pas les catholiques. Une telle mesure devrait être soumise par un sénateur protestant. Il suggère l'amendement des règles du Sénat par rapport au divorce. Le sénateur Douglas déclare qu'il favoriserait une mesure législative pouvant empêcher les hommes de s'écarter du droit sentier, mais il n'a pas confiance dans le projet de loi du sénateur Cloran. Le sénateur Dandurand partage

"La justice du Roi"

MONSIEUR LE DUC D'ORLEANS A CHARLES MAURRAS.

Sous ce titre, on lit dans "L'Action Française": "Au lendemain du procès de Versailles, Charles Maurras avait adressé à Monsieur le Duc d'Orléans, un télégramme pour l'informer de sa condamnation et pour lui faire hommage des huit mois de prison octroyés par la justice juive. Le Prince a daigné lui répondre par la dépêche suivante: "Le Duc de Savoie, 30 janvier. "Je vous remercie vivement, mon cher ami, de votre télégramme. Je tiens, au moment où vous êtes frappé par une condamnation inique inspirée par la haine et la crainte, à vous dire hautement et publiquement que je vous suis reconnaissant de votre dévouement inviolable et que je suis fier de vous. "Courage et espérance! Le jour viendra où, grâce à vos efforts à vous, à ceux de tous les Royalistes, des vrais Français, la France sera libre, loyale et généreuse n'aura que des magistrats qui, sous l'égide du Roi, sauront rendre à tous la justice, la vraie, la française. "Je vous embrasse. "PHILIPPE."

Une marchande de tabac, l'air méfiant, fait sonner sur sa caisse une pièce de cinq francs qu'un monsieur vient de lui confier; alors, le client avec dignité: — "Je n'aime pas beaucoup qu'on épingle ainsi mon argent! — Mais, monsieur, votre pièce paraît être fautive! — C'est bien pour ça!"

Dans les Balkans

L'EMPEISEMENT DES BELLEGRANTS AMENERA LA MEDIATION DES PUISSANCES. — LE CONFLIT ROUMAINO-BULGARE

Londres, 21 — Le "Times" croit que la médiation européenne entre la Turquie et les alliés des Balkans, accompagnera ou suivra la médiation entre la Bulgarie et la Roumanie. L'empêchement croissant des belligérants, tant au point de vue physique que financier, et les résultats absolus du nombre de présents guerre sont des choses, dit le "Times", qui feront accepter la médiation des puissances aux belligérants. D'un autre côté, la température extrêmement sévère n'est pas de tout favorable à la guerre.

Une dépêche de Sofia au "Times" dit que le gouvernement bulgare, avant de recourir à l'arbitrage, a l'intention de faire une autre tentative pour régler directement sa dispute avec la Roumanie.

FAUSSES NOUVELLES

Londres, 21. — On n'ajoute aucune foi au rapport qui dit qu'une grande bataille a eu lieu à Bulair et que 8,500 hommes de chaque côté ont été tués.

On ne s'ajoute qu'Enver Bay ait atterri à Rodosto avec une armée. LA SITUATION RESTE LA MEME

Londres, 20 — Une dépêche de Constantinople émise par la censure annonce que Schefer Pasha a visité les lignes de Bulair hier, mais n'a pas voulu dire si une seconde bataille avait été livrée. La situation est toujours la même à Andrinople. Le Porte a refusé de permettre aux étrangers de quitter Andrinople et le gouverneur de la forteresse a offert le quartier Karagach sur les bords de la rivière Kariza pour y loger les résidents étrangers qui ont un nombre de quatre-vingt-cinq. On doute cependant que la Bulgarie consente à cela.

Les Serbes font avancer leur artillerie pour aider les Monténégrins à renouveler une attaque de Scutari. M. Popovitch, délégué du Monténégro, a visité le ministère des Affaires Étrangères aujourd'hui, et a informé le gouvernement Britannique que le Monténégro ne pouvait pour aucune condition acquiescer à une transaction par laquelle il abandonnerait ses prétentions sur Scutari. Il ajoute que le Monténégro s'empare de la ville bientôt et qu'après les sacrifices que la nation avait faits, elle souffrirait plutôt d'être annihilée que d'abandonner cette ville.

MEDIATION ACCEPTEE

Saint-Petersbourg, 21 — Une déclaration officielle vient d'être annoncée que la Bulgarie et la Roumanie ont accepté la médiation des Puissances. NAVIRES CHARGES DE TROUPES

Londres, 21. — Le "Daily Mail" a reçu une dépêche des Dardanelles déclarant que trente-cinq bateaux à passagers attendent à Mitylene. D'après le correspondant, ces bateaux portent des soldats qui attendent que le temps soit meilleur pour débarquer à la baie Besika. Douze mille hommes de troupes turques sont transportés de Gallipoli à la ville des Dardanelles. Plusieurs autres milliers sont dirigés sur la baie Besika.

JEAN-JACQUES N'A PAS ÉTÉ ASSASSINÉ

LA SOLUTION D'UNE ENIGME HISTORIQUE.

Jean-Jacques Rousseau a-t-il été assassiné par la bonne Thérèse, celle qui signait "Ame de Janjaquet" et qui aspirait à devenir veuve de "Janjaquet" pour concentrer toute sa tendresse sur un palefrenier du marquis de Girardin? Tel fut le problème qu'on examina cet été, non sans quelque passion. Pendant 1848 on a le loisir d'étudier de tels problèmes.

Le docteur Lacassagne, professeur à l'Université de Lyon, vient de donner son opinion dans l'affaire. Il a examiné attentivement le moulage qui est en possession du Dr Raspail, (et duquel celui-ci inférait une fracture du crâne) et il conclut au non.

Rousseau fut trouvé à terre, où une syncope l'avait fait choir pendant qu'il était sur sa chaise pour expulser le médicament qu'il venait de prendre. Le moulage Raspail n'atteste pas par M. de Girardin, Chenut et Bouvet, attestent, par procès-verbal, que le Philonien était mort d'une apoplexie sévère. Cartésien, qui pratiquait l'autopsie, assisté de onze personnes, a écrit, que, sauf deux hernies, "tout le reste du corps ne présentait rien contre nature, ni tache, ni bouton, ni dartre, ni blessure. Il avait une légère déchirure du front, occasionnée par la chute du défunt sur le carreau de sa chambre au moment où il fut frappé de mort."

Le moulage Raspail n'atteste pas plus. Il est très beau, du reste, et très impressionnant.

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

"On y voit, enchaînés dans le plâtre, des cils et quelques poils à l'ouverture d'une narine. La plaie frontale droite antérieure est caractéristique, nette; pas de doute à avoir, c'est le résultat de la chute sur le carreau de la chambre. Elle est dirigée vers le milieu du sourcil droit, et se prolonge en une ligne droite, et très impressionnante."

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES

APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 26 années d'expérience. Outils gratuits, positions assurées. S'adresser: Modern Barber College, 62 Boul. Saint-Laurent, Montréal.

ELEVES DEMANDES

M. Edouard DesRoches, violoniste, de retour de Liège, Belgique, prendra des élèves chez lui, au No. 68 rue Saint-Jacques. Tél. Bell Main 1259.

À LOUER

A LOUER

Trois des plus beaux flats de l'Avenue du Parc, près de Villeneuve: 1711-1713-1715. Lumière sur trois cotés, ventilation parfaite. Logements de neuf et dix pièces. S'adresser à R. Gohier & Fils, 50 Boulevard St - Laurent, Montréal. Tél. Main 2176, Rés. Est 964.

A LOUER

240 Ave. Fairmount, 3ème étage, 8 chambres. Fournaise à l'eau chaude, b. et w. c., gaz et électricité, \$30 par mois. S'adresser 232 Ave. Fairmount.

A LOUER

A la Pointe de la Rivière-du-Loup, villa à louer pour la saison d'été, meublée, éclairée à l'électricité, six chambres à coucher, salle à manger, boudoir, living-room, w. c. et lavabo à l'étage supérieur, grandes verandahs, près de la grève, très confortable, occupée plusieurs années par M. le sénateur Shehyn. Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à G. P., le "Devoir", Montréal.

CHAMBRE A LOUER

Berri 1186, près l'église Saint-Sacrement, chambre garnie. Bains, gaz, électricité, piano, pas d'enfant. Téléphone Saint-Louis 319.

MAGASINS A LOUER

Un magasin neuf, améliorations modernes, coin Deleurmont et Saint-André, avec cave cimentée. Très bien situé pour pharmacie. Un autre petit magasin au même endroit, convenable pour barbier ou petit commerce. Deux magnifiques logements fins de première classe 5 et 6 pièces, cave cimentée. S'adresser à 2187 Saint-André.

A VENDRE

A vendre, maisons meublées pour louer des chambres, rue Berri, 17 appartement. Prix: \$850; conditions: \$400 comptant. Autre, rue Saint-Hubert, 8 appartements. Prix, \$400. Aussi épiceries, magasins de cigares, etc. S'adresser: Jean Castelli, 117 Sainte-Catherine, en face "La Patrie".

A VENDRE

Vingt actions de La Sauvegarde. Collection complète du "Devoir". Ecrire à Casier 66, "Le Devoir".

FORGE

Delle forge à vendre ou à louer immédiatement, excellents clients. S'adresser à Dame Veuve R. A. Quesnel, Chénéville, P. Q.

PROPRIETE A VENDRE

Grande maison à deux étages, contenant 8 appartements, cave cimentée, système de chauffage à eau chaude, et toutes les améliorations modernes. Terrain de 15,770 pieds faisant face à la Rivière-des-Prairies, à 5 minutes des tramways. S'adresser: U. Archambault, 988 rue Stanley Park, Ahuntsic.

PROPRIETES A VENDRE

Quatre propriétés et 12 terrains, à Notre-Dame des Victoires, près rue Sherbrooke. Bon marché. S'adresser: J. P. Thériault, 1810 Sainte-Catherine-Est.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transférons tout avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Harrison A. Demers, Banque Nationale, 17 Côte Place d'Armes.

AVIS.— Avez-vous besoin d'argent sur hypothèque, gros et petits montants. Adressez-vous à Tha. Touzin, notaire, 76 Saint-Gabriel, Main 7051. Le soir, 947 Saint-Denis, Saint-Louis 1514.

GAZELIERS

1 branche, 2 branches, \$100; trois branches, \$200; électroliers, fixtures électriques, un grand choix de dômes. J. L. Rouillard, 332 Mont-Royal-Est, co. Rivard. Tél. Saint-Louis 1049.

ON DEMANDE A ECHANGER

Nap. Teller, billetterie, échangerai volontiers contre mandat-poste, timbres ou espèces sonnantes d'une valeur de 25 cents (et deux sous pour la poste), un volume intitulé "A BOUT PORTANT" dont il est l'auteur. Lui écrire, au "Devoir", Montréal.

POELES

ACIER et fonte neufs et d'occasion, dans tous les prix, défie compétition, 25 machines à laver "Canadian" \$340; encore 2,000 manteaux à gaz (Job) à \$6, 6 pour \$50. Spécialité réparations de poêles, machines à laver, tordeuses. Je suis le seul qui répare les machines Godin. Echange les vieux poêles. D. Robillard, 1092 Saint-Laurent, près rue Napoleon. Est 619.

VICTORIA HOTEL

Québec

E. Fontaine, Prop.

Plan américain. Prix: \$2.00 à \$5.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.

La santé de J. Pierpont Morgan

(Service particulier)

MADERO EST TENU RESPONSABLE DE LA SITUATION DEPLORABLE DU TRESOR MEXICAIN

L'ancien président devra fournir à ce propos des explications et c'est pourquoi on refuse de le laisser partir immédiatement

LE GENERAL DIAZ EST L'OBJET D'UNE OVATION ENTHOUSIASTE A SON ARRIVEE DANS MEXICO HIER

Dans toute la république le peuple est satisfait de la tournure des événements et l'on attend beaucoup de bien de la nouvelle administration

COMMENT MOURUT GUSTAVE MADERO

Mexico, 21. — Il ne paraît pas probable que Francisco Madero sortira de Mexico sans avoir à subir des activités officielles. On le rend déjà responsable de la mort du colonel Rivetoll.

Un comité de députés a demandé qu'on oblige Madero à rendre compte des sommes d'argent dépensées par son administration. Les derniers détails de l'organisation du nouveau gouvernement mexicain ont été terminés à 4 heures, cet après-midi, et les membres du cabinet ont été réunis.

Le général Félix Huerta, qui se trouvait dans la Chambre Jaune, quand les ministres ont prêté serment, mais à titre de simple citoyen. Les deux prisonniers, en compagnie desquels se trouve Federico Gonzalez Garza, ancien gouverneur du district fédéral, ont chacun un lit, et leurs repas leur sont servis ensemble.

Personne ne peut communiquer avec les prisonniers. Madero n'a rien dévoilé de ses plans futurs. Les membres de sa famille observent le silence à ce sujet; mais ses intimes pensent que le pays il émigrera avec toute sa famille dans l'Amérique du Sud.

Le ministère du Trésor est maintenant fermé; jusqu'à sa remise entre les mains des nouvelles autorités par le ministre des finances sortant, Ernesto Madero. Tous les autres bureaux du gouvernement sont ouverts.

L'arsenal a été remis officiellement au général Bianquet, le nouveau commandant de ce poste. Francisco Cosío Robelo a réussi à réunir sous sa bannière de révolte contre Huerta, environ 100 hommes de troupes rurales, et fait quelques progrès.

Le général Francisco Romero a été arrêté, hier, sous l'accusation de complicité dans cette révolte, et aujourd'hui le colonel Arturo Valle, de la garde rurale, a été également mis en état d'arrestation sous la même accusation.

DIAZ EST L'IDOLE DU PEUPLE Mexico, 21. — Le général Diaz a été l'objet d'une ovation grandiose, hier après-midi, lorsqu'il a traversé la ville à la tête des troupes qui, pendant neuf jours, opposèrent une résistance victorieuse aux attaques du gouvernement.

L'enthousiasme populaire ne s'est jamais autant manifesté, si ce n'est lors de l'entrée triomphale de Madero, à la fin de sa révolte. Les rues où devaient passer les troupes victorieuses étaient remplies de monde. En face du Palais National, elles furent passées en revue par le nouveau président.

Le général Diaz, en sa qualité d'officier en retraite, était en civil et à cheval. Puis venaient quelques détachements de soldats et les carrosses portant les membres du nouveau cabinet.

Au palais, Diaz et son état-major furent reçus par le président Huerta de la manière la plus cordiale et des félicitations furent échangées. Le drapeau mexicain flottait sur tous les édifices et les rues que devait suivre Diaz, pour se rendre au Palais National, étaient splendidement décorées. Son apparition fut le signal d'une grande manifestation. Du haut des balcons, des confettis et des fleurs furent jetés, et les étrangers n'étaient pas les moins ardents à applaudir le héros populaire.

Durant toute la journée et la soirée, la foule a parqué dans les rues en criant de «Vivats» pour nos deux idoles: Huerta, le président, et Diaz, le conquérant.

Le président Huerta a ordonné de remettre en liberté tous les prisonniers politiques.

LA MORT DE GUSTAVO MADERO Washington, 21. — Le général Huerta a informé l'ambassadeur Wilson, que Gustavo Madero avait été tué sans aucun ordre par les soldats, mais il a aussi déclaré que Gustavo avait été joint au président dans deux tentatives pour l'assassiner, lui, Huerta. Le Congrès de l'état de Coahuila, s'appuyant sur la loi constitutionnelle, a refusé de reconnaître l'autorité du général Huerta. Il a armé des troupes pour résister au besoin et a demandé aux gouverneurs des autres états d'adopter une attitude semblable.

L'ORDRE SE RETABLIT

Torreon, Mexique, 21. — La chute de Francisco Madero et de son gouvernement a visiblement soulagé toutes les classes de la population, ici.

LA CONSUMPTION EST CONTAGIEUSE

Ses germes sont répandus partout; l'air et l'eau facilitent leur dissémination et lorsqu'ils rencontrent un point faible de notre constitution, ils s'y attachent, s'y multiplient et commencent leur œuvre de destruction; ce sont les maladies des organes respiratoires qui favorisent leur pénétration. C'est avec le Baume Rhumal que nous guérissons sûrement ces affections. Des milliers de preuves à l'appui. A vente partout: 25c la bouteille.

DANS LE Monde Ouvrier



CONFLIT ENTRE GREVISTES ET TRAVAILLEURS

Boston, 20. — Quatorze arrestations ont été opérées à la suite d'un conflit entre des gens sympathiques aux grévistes de la confection et une foule de jeunes gens qui escortaient quelques ouvriers sortant d'une manufacture de l'Est de la ville. Des cannes, des bouteilles et des pierres ont été mises en jeu dans la bagarre, et plusieurs personnes ont été blessées. Les réserves de la police ont réussi, après une courte lutte, à séparer les combattants.

AU CONSEIL DES METIERS

Le Conseil des Métiers et du Travail a tenu, hier soir, sa séance régulière, au Temple du Travail. M. J. T. Foster, président était au fauteuil. Sur la présentation de leurs lettres de créances les délégués suivants furent admis à siéger: MM. E. J. Morgan, W. Whittemay et D. Duval, de l'Union des charpentiers en bois; T. Bertrand, de l'Union des Maîtres-couvreurs; A. Brossard, et P. Beaulieu, de l'Union des charpentiers de navires.

Le comité exécutif fit rapport qu'à sa dernière réunion, il avait ainsi constitué son bureau de direction: Président: M. E. Fréchette, de l'Union des menuisiers; secrétaire: J. A. Wall, des travailleurs en ciment; les autres membres sont: MM. J. O. Ainey, H. B. Fonvielle, D. Giroux, D. West, J. Doré, A. Clermont, J. E. Vigeant et G. R. Brunet.

Une discussion animée s'engagea ensuite, sur la question d'un règlement municipal, tendant à forcer les pharmaciens à tenir leurs établissements ouverts, la nuit. Dans son rapport sur cette question, le comité exécutif déclarait que l'industrie de la pharmacie étant une industrie privée, il n'était pas possible d'imposer aux pharmaciens une semblable obligation. A la rigueur, pourrait-on les obliger à entretenir une sonnette de nuit, en cas d'urgence. M. O. Proulx, président du Comité municipal, déclara que le comité n'était pas apte à faire des lois; mais il exprima l'avis qu'au lieu de discuter avec les pharmaciens, il serait plus expédient, pour la ville, d'établir des dispensaires de nuit, dans toute la ville. M. Joseph Ainey, commissaire de la cité affirma, au contraire, que le conseil municipal avait toute autorité pour faire un règlement de ce genre, et qu'il n'y avait tout cas, il ne serait pas sans intérêt de lui soumettre la question. La conclusion du rapport fut donc adoptée, et copie en sera adressée, au plus tôt, au Conseil de Ville.

Au sujet d'un rapport publié dans un journal anglo-saxon, et que le président du conseil, M. Fréchette, jugea erroné, une assez vive discussion s'engagea entre divers délégués. Des plaintes s'élevèrent que certains journaux publièrent des rapports fantaisistes, trop souvent, soit parce qu'ils étaient mal informés, soit pour toute autre cause. En conséquence, il fut proposé de nommer un comité de «presse», qui sera chargé de renseigner officiellement les journalistes, et, à l'occasion, de redresser les erreurs commises.

ON RECONNAIT HUERTA

Loredo, Texas, 21. — Les chefs révolutionnaires de Nuevo Laredo annonçaient hier qu'ils reconnaissent le général Huerta comme président provisoire. Les troupes commandées par Pascual Orozco et Andreas Garza Galan ont été mises sous ses ordres.

Il y a deux jours, les quartiers-généraux des révolutionnaires avaient déclaré ne pouvoir accepter Huerta, mais cette décision a été changée.

LA Y.M.C.A. DE MEXICO

New-York, 21. — Le comité international de la «Young Men's Christian Association» en cette ville vient de publier le télégramme suivant de la Y.M.C.A. de Mexico: «La guerre civile paraît terminée. Tout le monde est saisi. Les pertes de l'Association ont atteint probablement \$40,000.»

LA MORT TRAGIQUE DE GUSTAVE MADERO

Mexico, 21. — Les circonstances qui ont entouré la mort de Gustavo Madero sont maintenant mieux connues du public.

Le général Félix Diaz et le général Victoriano Huerta déclinent toute responsabilité à ce sujet et déclarent que la victime n'est elle-même attiré ce qui lui est arrivé. Les nouvelles relatives à la tragédie sont cependant fournies par les ennemis de Madero.

Après son arrestation, rapporte-t-on, Gustavo Madero a été conduit au Palais National sous bonne garde. C'était l'intention de le retenir là, mais on apprit qu'il avait fait plusieurs tentatives pour corrompre ses gardes dans le but de recouvrer la liberté. De crainte qu'il ne réussît à s'échapper, on l'envoya à l'arsenal pour le mettre sous la garde d'hommes dont la loyauté ne pouvait être mise en doute.

Après l'arrestation de Gustavo Madero, les chefs des insurgés avaient examiné ses papiers particuliers et avaient trouvé une liste de vingt-deux noms avec l'indication: «Ceux qui devraient mourir.» On envoya chercher le prisonnier à l'arsenal pour lui demander des explications. Il venait de sortir du lit; il était à 10 h. 30, et dans le message il lut son arrêt de mort. Il perdit courage et se jeta à genoux aux pieds de ses gardes leur demandant d'épargner sa vie. Il dit à plusieurs reprises: «Je n'ai eu rien à faire avec tout cela; je ne suis qu'un simple citoyen.»

Pendant le trajet de l'arsenal au Palais, il continua à plaider sa cause. On raconte même qu'il se mit à courir en avant de l'escorte. Rodolfo Reyes, dont le père a été tué dès le début de la révolution, arma son revolver et tira sur Madero. Madero et tomba sur le visage. Dès qu'il fut à terre tous les témoins de la scène s'acharnèrent sur son corps. Il fut criblé de blessures. On en a relevé douze sur le cadavre.

Ceux qui l'entouraient ont déchiré ses vêtements pour en faire des verres. On s'est même disputé les morceaux de verres de ses lunettes qu'il avait brisées dans sa chute. Les pierres du pavé qu'il avait tannées de son sang ont été emportées comme souvenirs. Un homme qui n'avait pas pu trouver un fragment de verre n'a pas hésité à payer \$25 pour le morceau qu'il voulait emporter comme souvenir.

La mort d'Alfonso Basso peut-être mise en regard de celle de Gustavo Madero, qui passait pour le bras droit du président. S'il faut en croire les récits qui courent la rue, Basso a été mis à mort une heure et demie après son chef, Gustavo Madero.

Basso était le surintendant du Palais et possédait des gardes restés fidèles à l'ancien président.

Nouvelle fabrique pour Maisonneuve

(De notre correspondant) Québec, 21. — MM. James Muir & Co., fabricants de chaussures de cette ville, se préparent à transporter sous peu leur établissement à Maisonneuve, où un édifice spacieux est en cours de construction pour recevoir leur installation. La maison Muir établie ici depuis un grand nombre d'années, employant présentement 160 ouvriers, a eu de grandes difficultés ouvrières qui ont porté les propriétaires à abandonner Québec pour aller s'établir à Maisonneuve.

Les suffragettes poursuivent leur oeuvre humanitaire

PENDANT QU'UN MAGISTRAT INTERROGE DES TÊMOINS, L'UNE DES HYSTERIQUES S'EMPARA D'UN VOLUME ET LE LANCE A LA TÊTE DU JUGE.

London, 21. — Décidé à poursuivre leur campagne de vandalisme tant que le gouvernement ne voudra pas faire justice à leurs réclamations, un groupe de suffragettes, vers trois heures hier après-midi, s'est rendu au Kew Gardens de la capitale et, au moyen de torches incendiaires, a mis le feu à l'un de ses plus beaux pavillons.

Deux jeunes femmes du nom de Joyce Locke et Lillian Lenton, arrêtées sous l'accusation d'avoir causé cet incendie, ont comparu devant le cour des magistrats de Richmond. Pendant l'interrogatoire qu'on leur faisait subir, Mlle Locke saisit un lourd volume et le lança à la tête d'un des magistrats. Comme on ne pouvait prouver clairement leur culpabilité, les deux accusées ont été renvoyées en prison, toute caution ayant été refusée. L'enquête dans leur cas a été remise à plus tard.

COURTES DÉPECHES

LES ECOLES DE MEDECINE Albany, N.-Y., 21. — La commission d'état des vigents ont aujourd'hui reconnu comme pouvant satisfaire aux besoins médicaux de l'état les écoles de médecine suivantes: Dartmouth Medical School, Hanover, N.-H.; Stanford University Medical Department; McGill University, Montréal; le Collège des Médecins et Chirurgiens de Baltimore, Md.

CATHEDRALE INCENDIEE

Saint-Petersbourg, 21. — La cathédrale Provtzky a été détruite par le feu. L'on a cependant pu sauver la galerie de peintures ainsi que les reliques précieuses que l'on y a amassées depuis l'érection de l'église en 1703, par Pierre le Grand.

POUR LES VICTIMES DU POLE SUD

London, 21. — On a aujourd'hui reçu d'importantes sommes pour la souscription Scott, entre autres cinq montants de \$5,000. Parmi les souscripteurs, l'on relève les noms de la Société Géographique Royale et de Lord Strathcona.

ACCUSE DE FAUX

Toronto, 21. — John G. Lendener, qui prétend être fils d'un comte allemand, a été arrêté hier sous une accusation de faux. Plusieurs autres accusations seront aussi portées contre lui. Les circonstances qui ont entouré l'arrestation ont été particulièrement intéressantes. Lendener se tenait dans la rue Yonge et essayait de lui persuader que le chèque qu'il avait donné et pour lequel elle lui avait donné \$20, était authentique et que toute banque s'empresserait de faire honneur à sa signature.

EN SOUVENIR D'EDOUARD VII

Toronto, 21. — Le duc de Connaught a reçu aujourd'hui, en réponse à sa lettre apprenant au roi la fin de la souscription du fonds recueilli par la National Sanitorium Association, pour commémorer le souvenir du roi Edouard, le message suivant: «Je me réjouis d'apprendre que vous avez recueilli la splendide somme d'un million pour la répression de la tuberculose, et ce à la mémoire de mon bien-aimé père. Vous ne pouvez choisir un meilleur but.»

ABOLITION DES POURBOIRES

Harrisburg, Pa., 21. — On a présenté hier au parlement de Pennsylvanie un bill demandant de punir d'une amende variant de \$10 à \$25 toute personne trouvée coupable d'avoir donné, sollicité ou reçu, directement ou indirectement, un pourboire. Le bill est précédé d'un préambule expliquant que la pratique des pourboires est devenue intolérable.

LES SUFFRAGETTES EN MARCHÉ

Elkton, Md., 21. — Le «général» Rosalie Jones et sa horde de suffragettes sont arrivées ici à 7 heures, hier soir après avoir marché 18 milles. Elles avaient quitté Wilmington, Del., à 8 heures 30 hier matin.

L'armée belge

Bruxelles, 20. — Le ministre de la guerre a présenté aujourd'hui, à la chambre des députés, le projet de loi attendu sur la réorganisation de l'armée. Les réformes proposées entraîneront une augmentation de dépenses de 21 millions de francs.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 595.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

MORTELL ACCIDENT

London, Ont., 21. — J. Brooks, employé de la manufacture McCahey, est tombé hier soir, dans une cuve de graisse bouillante au moment où il courait au secours de son compagnon William Chamberlain. Ils sont tous deux dans un état critique à l'hôpital Victoria.

REUNIONS POUR CE SOIR

AU TEMPLE DU TRAVAIL Union des briquetiers; Union des plâtriers; Union des travailleurs en ciment; Union des charpentiers de navires; A LA SALLE ST-JOSEPH Union des machinistes; A LA SALLE DIONNE Union des tailleurs de cuir.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 596.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 362.

The Berliner Gramophone Company Limited, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité et le district de Montréal, demanderesse; vs Charles Britton, ci-devant de Montréal, susdit, et maintenant de lieux inconnus, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois, Montréal, 18 février 1913. (Par ordre), S. E. MEUNIER, Député Greffier de la dite Cour, A. G. JONES, Procureur de la demanderesse.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 597.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 598.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 599.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 600.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 601.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 602.

F. E. Seed, demandeur, vs G. E. White, défendeur. Le 5ème jour de mars 1913, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 197 rue Selby, en la cité de Westmount, seront venus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. H. LAJEUNESSE, H. C. S. Montréal, 21 février 1913.

Machines à Chemins. Rouleaux à Macadam, Concasseurs de pierre, Trémies de chargement, Malaxeurs à béton, Locomobiles à vapeur, Voitures d'arrosage. Municipalités! Entrepreneurs! Pour faire beaucoup de travail, il faut des outils durables, Pour faire un bon travail, il faut de bons outils. LES MACHINES "MONTCALM" Les seules fabriquées dans la Province de Québec, vous offrent le plus de garanties d'efficacité, d'économie, d'endurance et de durabilité. Plus grande capacité de pierre concassée par heure et par jour. Pas d'arrêt pour cause d'échauffement—huilage parfait. PRIX ABSOLUMENT MODÉRÉS—SATISFACTION ASSURÉE. DEMANDEZ CATALOGUE GRATUIT DE LA CIE CHS. A. PAQUET, LIMITÉE 93-97 Rue Dalhousie, B.V., QUEBEC, Can. Nous paierons les frais de voyage des représentants officiels des municipalités ou des entrepreneurs qui achèteront nos "Machines à Chemins."

Marché de Montréal. BEURRE Crémier, extra fin... 28 1-2 à 29 Crémier, extra... 27 1-2 à 28 Berre frais... 24 à 26 Beurre de laiterie... 25 à 24 FROMAGE Ouest, extra fin blanc 11 3-4 à 12 Canons de l'Est, extra fin... 12 1-4 à 12 3-8 Québec, extra fin... 12 à 12 1-8 Seconde qualité... 11 3-4 à 12 LE FOIN Extra, No 1... \$14.50 à \$15 00 Extra, No 2... 13.50 à 14.00 Berre No 2... 12.00 à 13.00 No 3... 11.00 à 11.50 Luzerne, mixte... 10.00 à 10.50 AVOINE Canadienne, No 2, de l'Ouest... 43 à 43 1-2 Extra, No 1, pour Fourrage... 92 à 102 1-2 Sarrasin No 0... 57 à 58 LA FARINE Manitoba, patentes, blé de printemps, premiers, baril de bois... \$5.70 Manitoba, patentes, blé de printemps, premiers, baril en sac... 5.30 Manitoba, patentes, blé de printemps, seconds, baril de bois... 5.20 Manitoba, patentes, blé de printemps, seconds, baril en sac... 4.90 Manitoba, forte, baril en bois... 5.00 Manitoba, forte, baril en sac... 4.70 Blé d'hiver choisi, patentes, baril en bois... 5.35 Straight rollers, blé d'hiver, baril en bois... 4.95 à 5.00 Straight rollers, blé d'hiver, baril en sac... 2.85 à 2.40 Blé d'hiver, extra sec... 1.85 à 2.00 ISSUES DE PLE. Son, la tonne... \$21.00 Extra, la tonne... 26.00 Gru, la tonne... 28.00 à 30.00 Mouliné pure, la tonne... 36.00 à 38.00 Mouliné mêlé, la tonne... 34.00 à 35.00 AVOINE ROULEE Avoine roulée, le baril... 4.60 Avoine roulée, le sac... 2.20 Maïs, le baril... 4.75 Maïs, le sac... 2.25 LES OEUFs Oeufs frais... 16 à 17 Brun... 14 à 15 1-2 Blanc, coulé... 11 1-2 à 12 Brun, coulé... 08 à 09 VOLAILLES Dinnes, lbs... 22 à 24c Canard, lbs... 18 à 20c Poulet, lbs... 18 à 21c Gibier à plume, lbs... 15 à 17c Oies, lbs... 14 à 15c

Appartements à Louer AU ROBERVAL 175 Berri, entre Dorchester et Sainte-Catherine. Il reste encore à louer quelques appartements dans cette magnifique propriété. Logements des plus confortables, eau chaude à l'année, fixures électriques, service de confection, logements bien éclairés. \$35, \$38, \$40 et \$45. Pour renseignements supplémentaires s'adresser au concierge sur les lieux. E. A. OUMET, Prop., 97 Saint-Jacques.

FAITES FAIRE VOS IMPRESSIONS Vous obtiendrez toujours satisfaction en donnant vos commandes à notre bureau. AU DEVOIR Nous sommes outillés pour tous les genres de travaux. TELEPHONE MAIN 7461 71a RUE ST-JACQUES

Grandes soirées à l'Université Laval. M. LE CHANOINE LESAGE ACCEPTE DE PARLER AU BENEFICE DE L'OEUVRE DE LA CRECHE. C'est le jeudi, 13 mars, qu'aura lieu à l'Université Laval, la grande soirée annuelle au bénéfice de la Crèche de la Miséricorde, rue Dorchester Est. Il y aura, de plus, ce soir-là, un très beau concert. Nos meilleurs artistes sont inscrits au programme. La soirée sera présidée par Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui a bien voulu accepter d'être le Patron de cette magnifique fête de charité.

Un ministre protestant dit que les maisons de jeu de Windsor prospèrent au vu et su de la police. Windsor, Ont., 21. Le Rév. F. W. Hollimake, pasteur de l'église méthodiste centrale, a déclaré à la commission de police de Windsor, hier soir, que plusieurs maisons de jeux florissantes sous l'œil paternel de la police de cette ville. Bien plus, il s'est dit possesseur de certaines informations qui tendent à prouver que plusieurs membres de la police protègent, moyennant finance, les maisons de jeux. En conséquence, le secrétaire de la commission a pris note des déclarations du ministre protestant et une enquête sera instituée immédiatement.

\$15,000 pour une jambe. Québec, 21. — Les jurés ont accordé, hier après-midi, \$15,000 de dommages, au conducteur Fréchette, dans la poursuite intentée par celui-ci contre la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien. Fréchette était conducteur à l'emploi de la compagnie et avait chargé du train entre Québec et Montréal qui, le 8 janvier 1912, vint en collision avec un autre train appartenant à la même compagnie, à Saint-Vincent de Paul. A la suite de cet accident le demandeur perdit une jambe et reçut plusieurs autres blessures. Il devint ainsi incapable de travailler et de pourvoir aux besoins de sa famille composée de 7 personnes.

La réforme du chant d'église en Angleterre. Londres, 21. — Quatre évêques ont exprimé hier leurs vues à la Chambre Haute de la Convocation de Canterbury relativement au mode d'intonation en vogue aujourd'hui parmi le clergé de nombreuses paroisses. Une résolution, a été adoptée à l'effet de veiller à ce que ces intonations qui tiennent plus du théâtre que du sanctuaire soient abandonnées et de regarder comme nécessaire l'emploi de la voix naturelle par tous les séminaristes voulant avoir leur admission au diaconat.

SERVICE ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES

La Chambre de Commerce de Montréal supporte la délégation qui demande que le terminus de la nouvelle ligne soit à Montréal et non à Halifax. — Sir Wilfrid conférencier

Sous la présidence du lieutenant-colonel Labelle, les conseillers de la Chambre de Commerce de Montréal ont tenu hier après-midi leur assemblée régulière.

Le président a fait rapport d'un voyage accompli à Ottawa ces jours-ci avec le vice-président et le secrétaire.

Ces messieurs sont allés à Ottawa dans le but d'insister auprès des ministres afin qu'ils forcent la compagnie à établir des navires pour le service entre le Canada et les Antilles, à établir son terminus à Montréal, et non pas à Halifax, comme il en est question. Les ministres ont promis de s'occuper de l'affaire.

Les représentants de la Chambre de Commerce ont profité de leur voyage à Ottawa pour inviter sir Wilfrid Laurier et M. L. P. Pelletier, ministre des Postes, à venir donner des conférences devant les membres de la Chambre. Tous deux ont accepté.

M. Pelletier viendra à la mi-mars et traitera des "Colis postaux". Sir Wilfrid ne pourra venir qu'à la prorogation des Chambres, et choisira son sujet.

La Chambre de Commerce a l'intention d'avoir de ces conférences tous les mois. Elles auront lieu à l'École des Hautes Etudes.

Au chapitre de la correspondance, le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. J. Obalski, président de la Chambre de Commerce française. M. Obalski annonce que du 1er au 18 mai prochain une exposition de produits alimentaires aura lieu à Lyon, France. Il invite les Canadiens à prendre part à l'exposition.

Le secrétaire de la Commission des chemins de fer annonce que la commission siégera à Montréal le 27 février courant.

MM. Lecours et Lanctôt prient la Chambre de Commerce d'user de toute son influence afin de faire remédier au service des colis postaux venant de l'étranger. Ce service est très défectueux et nos négociants doivent souvent attendre des mois avant de recevoir leurs commandes.

Après avoir pris connaissance du courrier, la Chambre choisit ceux de ses membres qui devront faire partie des divers comités.

Voici la liste des comités permanents qui ont été formés pour l'année 1913-1914 :

AUDITEURS.
MM. Nap, Saint-Amour et Eugène Prévost, comptables-liquidateurs.

Affaires Municipales. — MM. Isidore Fontaine, C. H. Catelli, J. Charpentier, Ludger Gravel, S. D. Joubert, J. O. Labrecque, H. Laporte, L. E. Gauthier.

Agriculture et Colonisation. — MM. D. Parizeau, Arthur Berthiaume, Étienne Blanchard, Alfred, Décarie, Louis Perrot.

Beurre et Fromage. — MM. Chs. Langlois, W. Champagne, L. O. D'Argence, Adolphe Fortier, A. A. Labrecque, Z. Lamoignon, A. Vaillancourt.

Bulletin. — MM. Jos. Contant, Emile Daoust, Arthur Berthiaume, Emile Rolland, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, C. R. et Eugène Tarte.

Comptabilité. — MM. Rod. Bédard, Alf. Cinq-Mars, Alex. Desmarceau, F. H. Durieux, A. A. Gagnon, Henri Viau.

Cuir et Peaux. — MM. Jos. Daoust, Roulé Chabot, L. E. Gauthier, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

Enseignement Technique et Industries Manufacturières. — MM. A. V. Roy, Geo. Esplin, Jos. Fortier, A. A. Granger, Oscar Dufresne, F. C. Larivière, Alex. Machéras, J. T. Marchand.

Épiceries et Produits Alimentaires. — MM. Armand Chaput, Jos. Ethier, L. O. D'Argence, L. E. Geoffroy, Nap. Gendreau, Alex. Orsali, J. P. Sauriol.

Expositions et musées. — MM. C. H. Catelli, Jos. Contant, J. A. Beaudry, L. E. DeBonnaventure, J. O. Charvat, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

Fers et métaux. — MM. Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, L. L. Laflair, Jos. Létourneau, L. J. A. Surveur, F. C. Larivière, Alex. Prud'homme.

Finances. — MM. Damase Masson, Adolphe Fortier, Armand Chaput, Alex. Desmarceau, Jos. Fortier, Geo. Gonthier, J. B. A. Lanctôt, C. E. Martin.

Hautes Etudes Commerciales. — MM. Jos. Contant, H. Laporte, Geo. Gonthier, L. E. Geoffroy, Tréfilé Bastien, E. C. Vidérik.

Legislation. — MM. L'hon. N. Péro-dau, C. L. Adolphe Fortier, Louis Jos. Loranger, C. R., Lzon Garneau, C. R., J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Zéphirin Filion, A. P. Frigon, Alex. Desmarceau, O. S. Perrault.

Mines, Bois et Forêts. — MM. Léon Gauthier, Rod. Bédard, J. O. Charvat, Henri Mathieu, Jules Thériault, J. H. Dansereau, Octave Lemay, J. T. Armand, J. T. Marchand, Léon Sohier, Alph. Renaud.

Nouveautés. — MM. Alph. Racine, J. N. Dupuis, J. P. Loisel, F. B. Drouin, Jos. Filion, J. O. Charvat, S. D. Hardy, C. E. Martin.

Produits chimiques. — MM. Henri Lanctôt, Arthur Décarie, J. A. E. Gauvin, P. V. Rougier, Henry Miles, J. G. A. Filion, Paul J. Leduc.

Réception. — MM. Jos. Fortier, J. A. Beaudry, Rod. Bédard, J. O. Loisel, Adolphe Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

Transports, postes, télégraphes et téléphones. — MM. C. H. Catelli, Alex. Desmarceau, B. D. Joubert, L. E. Geoffroy, Damase Masson, J. F. Muller, J. B. Baillargue, W. I. Gear, A. H. Hardy, Armand Chaput, J. O. Vins et liquides, MM. Armand Chaput, H. G. Bisson, Albert Wood, L. Larue, F. X. Saint-Charles, L. A. Wilson.

Etaient présents à cette assemblée : MM. le Lt.-Col. A. E. Labelle, président; Adolphe Fortier, vice-prés.; Damase Masson, C. H. Catelli, Jos. Ethier, L. J. A. Surveur, Jos. Fortier, L. C. de Tonnancour, Alph. A. Granger, Lud. Gravel, Ls. Jos. Loranger, S. R.; Léon Garneau, C. R.; Emile Rolland, Rod. Bédard, A. S. Lavallée, J. O. Charvat, L. O. D'Argence, Frank Pautz, N. Simonon, Eugène Tarte, A. N. T. Chamberland, J. C. G. Contant, Lambert de Roode, Arthur Lemont.

L'enquête est suspendue

LE CHEF TREMBLAY, LE SOUS-CHEF GIROUX ET LE MECANICIEN CHEVALIER OBTIENNENT UN BREF D'INJUNCTION RAPPORTABLE CE MATIN.

L'enquête sur le service d'incendie est suspendue et peut-être terminée pour toujours. A 5 heures 30, hier soir, on a servi aux membres de la commission un bref d'injunction interlocutoire lui ordonnant de cesser ses procédures. Le bref était rapportable cet avant-midi devant M. le juge Guerin. Il a été accordé à la demande du chef Tremblay, du sous-chef D. Lussier et du mécanicien Chevalier qui contestent la juridiction de la commission échevinale et qui reculent l'échevin Martin lequel est à la fois juge et accusateur.

A la séance d'hier après-midi, on a cherché si le mécanicien Chevalier avait déjà construit des moteurs à essence pour des particuliers dans les ateliers de la Ville, pendant le temps où il a été en service à l'incendie et s'il s'était servi de matériaux et d'outils appartenant à la Ville. On n'a pas prouvé une partie de ce qu'il a dit.

Des témoins ont déposé que le mécanicien Chevalier a construit plusieurs moteurs à gazoline dans son atelier particulier, en arrière de la caserne No 11, mais ils ont nié qu'il se fût servi d'outils et de matériaux appartenant à la Ville.

M. Chevalier a construit un moteur pour le yacht du chef Tremblay, que des chevaux appartenant à la Ville ont transporté à Strathmore. C'étaient les chevaux de la tour-décharge qui étaient hors de service en ce moment et l'instructeur Drouin a déposé que cette promenade avait rendu sérieux aux chevaux en leur faisant prendre l'exercice dont ils avaient besoin. Des pompiers ont aidé au mécanicien, à leur temps libre, sans se faire payer pour leurs services; deux d'entre eux ont reçu de lui des cadeaux en argent. Tous ces témoins ont déclaré que ce travail n'avait rien de service en leur permettant de devenir mécaniciens du service d'incendie. Jamais ces travaux ne se sont empêchés d'aller au feu. Un de ces témoins a déposé que les pompiers s'étaient servis de boueux appartenant à M. Chevalier pour les voitures de service d'incendie.

L'atelier a cessé de fonctionner et une couple d'années, quand M. Chevalier a été nommé mécanicien en chef du corps des pompiers. Aucun témoin n'a eu connaissance que M. Chevalier se soit servi de matériaux appartenant à la Ville; il payait pour tout ce qu'il prenait aux magasins et aussi pour le gaz dont il se servait.

Depuis que le C.P.R. a inauguré ses excursions, il y a plusieurs années, il y a ajouté tous les ans de nouvelles attractions. Au lieu de tous les quinze jours comme les années précédentes elles seront dorénavant toutes les semaines, partant de toutes les stations des provinces de Québec et d'Ontario tous les mardis à partir du 4 mars, le dernier départ ayant lieu le 28 octobre.

Les taxes sont réduits pour toutes les stations jusqu'à Calgary et Edmonton et les billets sont bons pour deux mois et permettent de faire des arrêts dans l'Ouest. Les excursionnistes qui partiront avant août pourront faire étendre la limite du temps de leurs billets moyennant une légère somme additionnelle.

Des wagons de touristes sont attachés à tous les trains pour l'Ouest, et tous les passagers qui détiennent ces billets peuvent y acheter des lits, ce qui leur permettra de faire le trajet avec confort, vu qu'il ne leur sera pas nécessaire de changer de chars.

Le C.P.R. a inauguré ses excursions, il y a plusieurs années, il y a ajouté tous les ans de nouvelles attractions. Au lieu de tous les quinze jours comme les années précédentes elles seront dorénavant toutes les semaines, partant de toutes les stations des provinces de Québec et d'Ontario tous les mardis à partir du 4 mars, le dernier départ ayant lieu le 28 octobre.

Les taxes sont réduits pour toutes les stations jusqu'à Calgary et Edmonton et les billets sont bons pour deux mois et permettent de faire des arrêts dans l'Ouest. Les excursionnistes qui partiront avant août pourront faire étendre la limite du temps de leurs billets moyennant une légère somme additionnelle.

Des wagons de touristes sont attachés à tous les trains pour l'Ouest, et tous les passagers qui détiennent ces billets peuvent y acheter des lits, ce qui leur permettra de faire le trajet avec confort, vu qu'il ne leur sera pas nécessaire de changer de chars.

Le C.P.R. a inauguré ses excursions, il y a plusieurs années, il y a ajouté tous les ans de nouvelles attractions. Au lieu de tous les quinze jours comme les années précédentes elles seront dorénavant toutes les semaines, partant de toutes les stations des provinces de Québec et d'Ontario tous les mardis à partir du 4 mars, le dernier départ ayant lieu le 28 octobre.

Les taxes sont réduits pour toutes les stations jusqu'à Calgary et Edmonton et les billets sont bons pour deux mois et permettent de faire des arrêts dans l'Ouest. Les excursionnistes qui partiront avant août pourront faire étendre la limite du temps de leurs billets moyennant une légère somme additionnelle.

Des wagons de touristes sont attachés à tous les trains pour l'Ouest, et tous les passagers qui détiennent ces billets peuvent y acheter des lits, ce qui leur permettra de faire le trajet avec confort, vu qu'il ne leur sera pas nécessaire de changer de chars.

Le C.P.R. a inauguré ses excursions, il y a plusieurs années, il y a ajouté tous les ans de nouvelles attractions. Au lieu de tous les quinze jours comme les années précédentes elles seront dorénavant toutes les semaines, partant de toutes les stations des provinces de Québec et d'Ontario tous les mardis à partir du 4 mars, le dernier départ ayant lieu le 28 octobre.

Les taxes sont réduits pour toutes les stations jusqu'à Calgary et Edmonton et les billets sont bons pour deux mois et permettent de faire des arrêts dans l'Ouest. Les excursionnistes qui partiront avant août pourront faire étendre la limite du temps de leurs billets moyennant une légère somme additionnelle.

Des wagons de touristes sont attachés à tous les trains pour l'Ouest, et tous les passagers qui détiennent ces billets peuvent y acheter des lits, ce qui leur permettra de faire le trajet avec confort, vu qu'il ne leur sera pas nécessaire de changer de chars.

Le C.P.R. a inauguré ses excursions, il y a plusieurs années, il y a ajouté tous les ans de nouvelles attractions. Au lieu de tous les quinze jours comme les années précédentes elles seront dorénavant toutes les semaines, partant de toutes les stations des provinces de Québec et d'Ontario tous les mardis à partir du 4 mars, le dernier départ ayant lieu le 28 octobre.

Les taxes sont réduits pour toutes les stations jusqu'à Calgary et Edmonton et les billets sont bons pour deux mois et permettent de faire des arrêts dans l'Ouest. Les excursionnistes qui partiront avant août pourront faire étendre la limite du temps de leurs billets moyennant une légère somme additionnelle.

Des wagons de touristes sont attachés à tous les trains pour l'Ouest, et tous les passagers qui détiennent ces billets peuvent y acheter des lits, ce qui leur permettra de faire le trajet avec confort, vu qu'il ne leur sera pas nécessaire de changer de chars.

Le C.P.R. a inauguré ses excursions, il y a plusieurs années, il y a ajouté tous les ans de nouvelles attractions. Au lieu de tous les quinze jours comme les années précédentes elles seront dorénavant toutes les semaines, partant de toutes les stations des provinces de Québec et d'Ontario tous les mardis à partir du 4 mars, le dernier départ ayant lieu le 28 octobre.

Les taxes sont réduits pour toutes les stations jusqu'à Calgary et Edmonton et les billets sont bons pour deux mois et permettent de faire des arrêts dans l'Ouest. Les excursionnistes qui partiront avant août pourront faire étendre la limite du temps de leurs billets moyennant une légère somme additionnelle.

Des wagons de touristes sont attachés à tous les trains pour l'Ouest, et tous les passagers qui détiennent ces billets peuvent y acheter des lits, ce qui leur permettra de faire le trajet avec confort, vu qu'il ne leur sera pas nécessaire de changer de chars.

M. J. S. Pitts à Montréal

LE DIRECTEUR DE LA "NOVA SCOTIA COAL & STEEL CO." VIENT ASSISTER A UNE ASSEMBLEE QUI TIENDRA CETTE DERNIERE AUJOURD'HUI

M. J. S. Pitts, membre du Conseil Législatif de Terre-Neuve, est de passage à Montréal où il doit assister aujourd'hui à une assemblée de la "Nova Scotia Coal & Steel Co."

L'hon. J. S. Pitts est un des directeurs de cette compagnie depuis nombre d'années. Les gisements de fer d'ailleurs situés près Belle-Isle, dans l'île de Terre-Neuve, achetés il y a quelques années par la "Nova Scotia Co." au prix de \$250,000, appartenant à son grand-père. La moitié de ces gisements a été vendue quelque temps après au coût de tout près d'un million à la "Dominion Steel Corporation".

Par un arrangement entre ces deux compagnies et le gouvernement de Terre-Neuve, elles se sont engagées à verser pendant dix ans dans le trésor de ce dernier 10 pour cent sur chaque tonne de fer exploité. Bien que les exportations de la "Nova Scotia Co." ne soient pas aussi considérables aujourd'hui que dans les premières années de sa fondation, l'hon. J. S. Pitts déclare que les envois à Philadelphie, en Grande-Bretagne et en Allemagne deviennent toujours de plus en plus nombreux.

La journée du nouveau président a été bien occupée. Le matin, il a reçu MM. Paul et Jules Cambon, ambassadeurs de France à Londres et à Berlin.

Après, il s'est rendu à l'hôpital Saint-Antoine, (12e arrondissement), M. Briand, président du conseil, et le général Beaudemoulin, l'accompagnant.

A l'hôpital, M. Poincaré fut reçu par M. Galli, président du conseil municipal de Paris, M. Delanney, préfet de la Seine, et M. Mesureur, directeur de l'assistance publique.

A sa sortie de l'hôpital, M. Poincaré a été chaleureusement acclamé.

Il s'est rendu ensuite à l'hôpital militaire Saint-Martin, où M. Lépine et le général Michel, gouverneur de Paris, l'ont reçu. Il a visité les camps de troupes républicaines au cours d'un incendie.

Sur tout le parcours de l'hôpital à l'Elysée, il fut acclamé.

Le 21, M. N. W. Rowell a attiré l'attention de la législature sur la congestion regrettable du trafic à Matheson, sur le chemin de fer Temiskaming and Northern Ontario. Il lut à la Chambre un télégramme déclarant que, faute de wagons, les colons étaient incapables d'expédier leurs marchandises.

À l'heure actuelle, a dit M. Rowell, il y a assez de bois de poupe pour remplir 8,000 wagons. Cependant on n'en a pas pour l'expédition au sud. J'espère que le gouvernement prendra la responsabilité de s'informer et de faire des démarches nécessaires, de concert avec la commission, pour remédier à la situation.

Sir James Whitney ne fut pas satisfait de la manière dont son attention était attirée sur cette question. Il déplora les circonstances mais ajouta qu'on aurait dû référer la question à la Chambre et non à l'opposition.

M. Pothier et le G. T. R. LE GOUVERNEUR DU RHODE-ISLAND INVITE M. CHAMBERLIN A FOURNIR DES EXPLICATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE.

Providence, R. I., 21. — Le gouverneur Pothier a écrit au président E. J. Chamberlin, du Grand Tronc, l'invitant à comparaître devant l'Assemblée Générale et à expliquer sa proposition pour ce qui concerne les travaux du chemin de fer Southern New-England.

Dans une communication récente au gouverneur, le président Chamberlin déclara que les travaux seraient continués, si on pouvait prélever dans la Nouvelle-Angleterre la somme nécessaire pour compléter le chemin de fer, soit \$6,000,000.

Pierpont Morgan se remet

Le Caire, Egypte, 20. — J. P. Morgan revient à Paris à la santé et la visite prochain du professeur Giuseppe Bastianelli n'est pas pour rien dans cette gubérison. Lorsou'il était à Rome, Pierpont Morgan fut l'occasion d'apprécier les services du professeur Bastianelli. Au retour de son voyage sur le Nil, il y a quelques jours, M. Morgan, qui s'indignait de demander au professeur de venir en Egypte et lui donner le bénéfice de ses avis. Aujourd'hui, le célèbre financier a fait une sortie en automobile et il s'est rendu jusqu'à la citadelle. A son retour, il a fumé un cigare sur la veranda de l'hôtel et a causé amicalement avec ses amis.

Et comme Hubert n'avait pu retenir un dernier mouvement de protestation, elle est aussi la dernière réplique: — Non, Hubert, pas de rancune. Pas même de justice. Rien que du pardon, rien que de l'amour. C'est encore ce qu'il y a de meilleur en ce monde et plus loin... Je vous disais que ma vie avait été heureuse. Maintenant voyez...

Elle ne dit pas "ma mort". Son regard s'élevait, son sourire devenait de plus en plus radieux. De sa pauvre poitrine qui se rempissait, ces mots s'échappaient encore: — Et après?... quand on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres, que bonheur alors de n'avoir pas seulement été juste!

Cette fois, Hubert hésita à répondre. A cette expérience de la vie, sur laquelle il s'était toujours appuyé, une autre expérience, celle de la mort, venait apporter sa contradiction troublante.

Où, lui, les Justes, avaient raison, raison dans le sens littéral du mot — de se méfier, de se garder, de se défendre, de borner les ambitions de leur coeur, de ne pas rêver le bien impossible. L'exemple même de la princesse Marie ne le démontrait-il pas une fois de plus?

Et voilà qu'aujourd'hui, son coeur se rempissait de plus en plus radieux. De sa pauvre poitrine qui se rempissait, ces mots s'échappaient encore: — Et après?... quand on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres, que bonheur alors de n'avoir pas seulement été juste!

Cette fois, Hubert hésita à répondre. A cette expérience de la vie, sur laquelle il s'était toujours appuyé, une autre expérience, celle de la mort, venait apporter sa contradiction troublante.

Où, lui, les Justes, avaient raison, raison dans le sens littéral du mot — de se méfier, de se garder, de se défendre, de borner les ambitions de leur coeur, de ne pas rêver le bien impossible. L'exemple même de la princesse Marie ne le démontrait-il pas une fois de plus?

Et voilà qu'aujourd'hui, son coeur se rempissait de plus en plus radieux. De sa pauvre poitrine qui se rempissait, ces mots s'échappaient encore: — Et après?... quand on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres, que bonheur alors de n'avoir pas seulement été juste!

Première journée de M. Poincaré

LES FELICITATIONS DES CHEFS D'ETAT AFFLUENT A L'ELYSEE.

Paris, 20. — Des télégrammes de félicitations de toutes les parties du monde sont parvenus hier à l'Elysée.

L'empereur Nicolas de Russie, le roi Emmanuel d'Italie, M. Taft, président des Etats-Unis, le roi Christian, de Danemark; S. M. Albert Ier, roi de Belgique; le roi Haakon de Norvège, le roi Gustave de Suède, le président de la confédération helvétique, le président de la république de Libéria, lui ont adressé leurs félicitations.

Le roi Alphonse XIII, dans son télégramme, lui exprime les vœux qu'il fait pour la prospérité et la grandeur de la France. Il est convaincu que M. Poincaré l'aidera à resserrer les liens d'amitié qui unissent la France à l'Espagne. Il assure de son amitié sincère et inaltérable.

La journée du nouveau président a été bien occupée. Le matin, il a reçu MM. Paul et Jules Cambon, ambassadeurs de France à Londres et à Berlin.

Après, il s'est rendu à l'hôpital Saint-Antoine, (12e arrondissement), M. Briand, président du conseil, et le général Beaudemoulin, l'accompagnant.

A l'hôpital, M. Poincaré fut reçu par M. Galli, président du conseil municipal de Paris, M. Delanney, préfet de la Seine, et M. Mesureur, directeur de l'assistance publique.

A sa sortie de l'hôpital, M. Poincaré a été chaleureusement acclamé.

Il s'est rendu ensuite à l'hôpital militaire Saint-Martin, où M. Lépine et le général Michel, gouverneur de Paris, l'ont reçu. Il a visité les camps de troupes républicaines au cours d'un incendie.

Sur tout le parcours de l'hôpital à l'Elysée, il fut acclamé.

Le 21, M. N. W. Rowell a attiré l'attention de la législature sur la congestion regrettable du trafic à Matheson, sur le chemin de fer Temiskaming and Northern Ontario. Il lut à la Chambre un télégramme déclarant que, faute de wagons, les colons étaient incapables d'expédier leurs marchandises.

À l'heure actuelle, a dit M. Rowell, il y a assez de bois de poupe pour remplir 8,000 wagons. Cependant on n'en a pas pour l'expédition au sud. J'espère que le gouvernement prendra la responsabilité de s'informer et de faire des démarches nécessaires, de concert avec la commission, pour remédier à la situation.

Sir James Whitney ne fut pas satisfait de la manière dont son attention était attirée sur cette question. Il déplora les circonstances mais ajouta qu'on aurait dû référer la question à la Chambre et non à l'opposition.

M. Pothier et le G. T. R. LE GOUVERNEUR DU RHODE-ISLAND INVITE M. CHAMBERLIN A FOURNIR DES EXPLICATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE.

Providence, R. I., 21. — Le gouverneur Pothier a écrit au président E. J. Chamberlin, du Grand Tronc, l'invitant à comparaître devant l'Assemblée Générale et à expliquer sa proposition pour ce qui concerne les travaux du chemin de fer Southern New-England.

Dans une communication récente au gouverneur, le président Chamberlin déclara que les travaux seraient continués, si on pouvait prélever dans la Nouvelle-Angleterre la somme nécessaire pour compléter le chemin de fer, soit \$6,000,000.

Pierpont Morgan se remet

Le Caire, Egypte, 20. — J. P. Morgan revient à Paris à la santé et la visite prochain du professeur Giuseppe Bastianelli n'est pas pour rien dans cette gubérison. Lorsou'il était à Rome, Pierpont Morgan fut l'occasion d'apprécier les services du professeur Bastianelli. Au retour de son voyage sur le Nil, il y a quelques jours, M. Morgan, qui s'indignait de demander au professeur de venir en Egypte et lui donner le bénéfice de ses avis. Aujourd'hui, le célèbre financier a fait une sortie en automobile et il s'est rendu jusqu'à la citadelle. A son retour, il a fumé un cigare sur la veranda de l'hôtel et a causé amicalement avec ses amis.

Et comme Hubert n'avait pu retenir un dernier mouvement de protestation, elle est aussi la dernière réplique: — Non, Hubert, pas de rancune. Pas même de justice. Rien que du pardon, rien que de l'amour. C'est encore ce qu'il y a de meilleur en ce monde et plus loin... Je vous disais que ma vie avait été heureuse. Maintenant voyez...

Elle ne dit pas "ma mort". Son regard s'élevait, son sourire devenait de plus en plus radieux. De sa pauvre poitrine qui se rempissait, ces mots s'échappaient encore: — Et après?... quand on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres, que bonheur alors de n'avoir pas seulement été juste!

Cette fois, Hubert hésita à répondre. A cette expérience de la vie, sur laquelle il s'était toujours appuyé, une autre expérience, celle de la mort, venait apporter sa contradiction troublante.

Où, lui, les Justes, avaient raison, raison dans le sens littéral du mot — de se méfier, de se garder, de se défendre, de borner les ambitions de leur coeur, de ne pas rêver le bien impossible. L'exemple même de la princesse Marie ne le démontrait-il pas une fois de plus?

Et voilà qu'aujourd'hui, son coeur se rempissait de plus en plus radieux. De sa pauvre poitrine qui se rempissait, ces mots s'échappaient encore: — Et après?... quand on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres, que bonheur alors de n'avoir pas seulement été juste!

Cette fois, Hubert hésita à répondre. A cette expérience de la vie, sur laquelle il s'était toujours appuyé, une autre expérience, celle de la mort, venait apporter sa contradiction troublante.

Où, lui, les Justes, avaient raison, raison dans le sens littéral du mot — de se méfier, de se garder, de se défendre, de borner les ambitions de leur coeur, de ne pas rêver le bien impossible. L'exemple même de la princesse Marie ne le démontrait-il pas une fois de plus?

Et voilà qu'aujourd'hui, son coeur se rempissait de plus en plus radieux. De sa pauvre poitrine qui se rempissait, ces mots s'échappaient encore: — Et après?... quand on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres, que bonheur alors de n'avoir pas seulement été juste!

Faits - Montreal

POUR TENTATIVE DE MEURTRE

Les agents Walsh et Forget du bureau de la Sûreté, ont arrêté hier soir vers cinq heures, l'agresseur de Sam Robuski. C'est un nommé A. Madorosky, demeurant rue du Grand-Tronc No 4. Madorosky a frappé avec une barre de fer son compatriote qui gît à l'hôpital Général, dans un état très précaire.

L'accusation portée contre Madorosky est celle de tentative de meurtre, et à cette accusation il a plaidé non coupable devant le magistrat ce matin.

SURPRISE ET COFFRES
Le lieutenant Brisebois a surpris hier soir deux jeunes hommes forçant la porte d'un magasin général de la rue Saint-Jacques, tenu par M. Auger. Conduits au poste, ils ont déclaré se nommer Albert Lussier et Eugène Geoffroy.

ACQUITTES
Frank Stevens et Eddie Mackay, qui étaient accusés d'avoir assassiné Romulus Elie, ont été acquittés par le magistrat Bazin.

UNE ALERTE
A 8 heures, hier soir, l'on a découvert un complot d'incendie dans l'échafaudage de l'édifice Read en voie de construction, coin Saint-Alexandre et Laguchetière. C'est un passant qui a sonné l'alarme à laquelle a répondu la brigade centrale. Les dommages sont insignifiants.

A LA COMMISSION DES LICENCES.
A la réunion de la Commission des licences, hier après-midi, huit épiciers ont reçu leurs permis de vendre de la biisson, malgré l'opposition suscitée dans les trois cas par M. Roberts, secrétaire de la Dominion Alliance.

M. Roberts alléguait que les commissaires avaient accordé les licences sans se soucier des lois locales, ce à quoi le commissaire Choquet s'opposa en déclarant qu'il avait lu les lois et qu'il n'y avait trouvé aucune matière à opposition.

LE MEURTRIER EST RECONNU
Cleveland, Ohio, 21. — Mad. Ralph Byrns a reconnu comme étant un des assassins de son mari, Frank Kinney, arrêté à Chicago, par l'agent Macdonald.

Byrns revenant de l'église vers les deux heures, trouva chez lui, Kinney et un autre homme, et il s'ensuivit une bagarre au cours de laquelle Byrns fut tué.

DE L'OR DANS LA COLOMBIE ANGLAISE.
Victoria, C. A., 21. — D'après certains rapports venant de source officielle, l'on aurait découvert de l'or dans le lac Teslin. L'hon. Young, secrétaire provincial, se rendra sur les lieux de la découverte le 4 mars.

Les mines ont six pieds de profondeur et l'or que l'on y retire est grossier.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 646, Dame Cordélie Lemoine, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de David Quintal, journalier, du même endroit, a pris une action en séparation de biens contre son mari, le 15 janvier 1913, Montréal, 22 janvier 1913. LUSSEIER & GUMONT, Procureurs de la demanderesse.

PROVINCE DE QUEBEC, District de St-Hyacinthe, Cour Supérieure No 246, Inconnu, défendeur, St-Hyacinthe, en liquidation, et L. F. Philis, liquidateur. Avis est donné à tous les créanciers, déposants et intéressés en conformité d'une ordonnance de l'honorable juge Paul G. Martineau, que les frais, déboursés et honoraires des avocats de la liquidation, du liquidateur et des inspecteurs seront soumis au juge de la Cour Supérieure du district de St-Hyacinthe pour adjudication, samedi le 1er mars 1913. Des états ont été déposés au bureau du protonotaire pour créanciers. St-Hyacinthe, 18 février 1913. LUSSEIER & GUMONT, Avocats du liquidateur.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est. R. de Mesle, gerant. Aujourd'hui maximum... 25

DEMAIN BEAU ET DOUX

Toronto, 21. — La température est montée sensiblement autour des Grands Lacs et dans le nord de l'Ontario. La température est tombée au froid dans Québec et dans l'Ontario.

ÉPHÉMÉRIDES

21 FEVRIER — Le prince héritier d'Allemagne a failli être victime d'un sérieux accident de chasse dans l'île de Ceylan. — Montréal est menacé d'un trust gigantesque par la fusion de tous les tramways.

Le premier article du "Nationaliste"

Le "Nationaliste" entre dans sa dixième année. A cette occasion, on reproduira dans le numéro de demain le premier article qu'il ait publié, signé Olivar Asselin, et paru le dimanche 6 mars 1904.

Obsèques d'un journaliste

Bordeaux, 21. — Les obsèques de M. Gounouilh, directeur de la Gironde et de la Petite Gironde ont eu lieu jeudi. M. Chaumet, député de la Gironde, secrétaire d'Etat aux postes de télégraphes et assistant, ainsi que le maire de Bordeaux et de nombreuses personnalités littéraires et politiques.

Gabriel Hanotaux se marie

Nice, 20. — Le mariage de M. Hanotaux et de Mme Veuve Lambert a été célébré ici hier.

Contre les armements

Paris, 21. — Le parti socialiste unifié vient de publier un manifeste protestant contre les augmentations des dépenses militaires.

Naufage

Cette, 21. — Le paquebot "Oleone" s'est brisé sur la côte nord lointaine. Huit personnes ont été noyées.

Grave chute

Québec, 21. — Novis Dezile, employé de la cité du Téléphone Bell est tombé hier du sommet d'un poteau où il était à poser des fils à Saint-Malo, et s'est infligé de blessures graves. Il a été relevé inconscient et conduit à l'hôpital.

Accident évité

Québec, 21. — Quatre ingénieurs du groupe de M. J. T. Flood, qui est occupé à prendre des relevés et des sondages à l'Anse Windsor, pour l'établissement du service de transports, l'ont échappé belle, hier. Ils se tenaient sur la glace que la marée mit soudainement en mouvement et furent entraînés au large. On téléphona aussitôt à l'agent de la marine qui envoya un bateau du gouvernement à leur secours et les ramena à la rive.

Anarchiste condamné par contumace

Paris, 21. — L'anarchiste Durupt a été condamné par contumace à cinq ans de prison pour avoir publié des articles préconisant le sabotage.

Fantaisie de nouvelliste

La nouvelle que publiait hier soir la "Presse" au sujet de l'enlèvement d'une fillette de six à sept ans, ne paraît pas être très bien fondée. A midi, ni les détectives de la police provinciale, ni le sous-chef Charpentier de la Sûreté, ni le chef Campeau n'avaient encore reçu de plainte à ce sujet.

OPERATEUR

Un bon opérateur sur linotype trouvera un emploi permanent au "Devoir". S'adresser au prote.

MADERO EN JUSTICE

Le président déposé subira un procès régulier et le pire châtiement qui pourrait en résulter serait l'exil

REAPPARITION DES JOURNAUX

Washington, 21. — Le président déposé du Mexique, Francisco I. Madero, ne sera pas expédié en prison et jeté dans une maison d'aliénés ni exécuté sommairement par le président provisoire Huerta. D'après les rapports envoyés aujourd'hui aux Etats-Unis, par l'ambassadeur Wilson, mais il aura un procès régulier et ne sera condamné tout au plus qu'à l'exil.

Washington, 21. — Le président déposé du Mexique, Francisco I. Madero, ne sera pas expédié en prison et jeté dans une maison d'aliénés ni exécuté sommairement par le président provisoire Huerta. D'après les rapports envoyés aujourd'hui aux Etats-Unis, par l'ambassadeur Wilson, mais il aura un procès régulier et ne sera condamné tout au plus qu'à l'exil.

L'abolition de la 'Corporation Sole'

LE COMITE D'AUGUSTA ENTEND PLAIDOYERS ET TEMOINS. — IL NE PRENDRA DE DECISION QUE LA SEMAINE PROCHAINE

Augusta, Maine, 21. — Toute la séance de la commission des affaires judiciaires de la législature a été consacrée à l'examen de la demande de rapport de la loi dite "Corporation Sole", adoptée en 1887, et que l'on veut remplacer par un nouveau système de tenure des propriétés paroissiales. La foule était très nombreuse.

C'est M. Godfrey S. Dupré, avocat de Biddeford, qui a présidé la cause des partisans du rappel. Il a fait l'historique des difficultés dans le Maine, de la présentation du premier projet de loi, en 1911, du congrès de Biddeford, etc., et déclara que le changement est désiré par toute la population franco-américaine du Maine. On a entendu plusieurs témoins, à l'appui des prétentions de M. Dupré.

M. David W. Snow, de Portland, qui dirigeait l'enquête pour les adversaires du rappel, a déclaré que la loi avait été établie à la demande de Monseigneur Healy, pour assurer aux autorités religieuses agissant en tant que telles, un crédit financier que ne leur donnerait pas le système des corporations paroissiales. Il a ajouté que le rappel de la loi serait la constitutionnel, parce qu'il affecterait des droits acquis.

Monseigneur Walsh a été le principal témoin des adversaires du rappel de la loi. Au cours de son témoignage, il a lu toute la correspondance entre le Saint-Siège et lui, au sujet des projets d'abolition de "Corporation Sole".

Le comité ne prendra pas action sur la loi avant la semaine prochaine.

L'opération n'a pas eu de résultat

UN REPRES DE JUSTICE S'ETAIT FAIT REFORMER LA BOITE CRANIENNE DANS L'ESPOIR DE POUVOIR S'AMENDRER MORALEMENT, MAIS IL CONTINUE A MAL AGIR.

Buffalo, 21. — Edward F. Grinnell, dont le cerveau a été ouvert pour que des experts puissent réarranger sa matière grise dans le but de le réformer, a été reconnu coupable de vol et sera probablement emprisonné pour la vie. Arrêté en 1908 il avait demandé qu'on lui arrangerait la matière cérébrale pour lui permettre de redevenir bon. Il disait qu'à l'âge de 11 ans il s'était fracturé le crâne et que de la date sa perversion. On lui opérèrent le 25 janvier de l'an dernier on le relâcha, en prétendant que la science avait remporté une victoire.

Un an après on l'arrêta de nouveau pendant qu'il fracturait un coffre-fort.

Dans le monde de l'immeuble

L'Institut Sainte-Brigitte vient de faire l'achat de 125 arpents de terre à Beausfield pour la somme de \$119,500, soit \$956 de l'arpent. L'intention de ses principaux membres est d'y construire un nouveau édifice au sommet d'un coteau de 29 et 29a du cadastre de la Pointe Claire.

M. H. J. Lauer, ancien secrétaire de la "Montreal Builders' Exchange Association" vient de donner sa démission à la convention annuelle que tient actuellement l'Association à Calgary.

La "Lithuanian Roman Catholic Mission" de Saint-Casimir de Montréal, a acheté de M. Villeneuve et al, une propriété située rue Parthenais, près Sherbrooke, pour la somme de \$15,500, soit \$1.00 du pied. La propriété comprend les lots 1298-18-19-20 et 21 du quartier Sainte-Marie.

Mort d'un vieux soldat

Lindsay, Ont., 21. — Le sergent-major Martin, un des vétérans de 1884, est mort, hier, en cette ville, où il avait demeuré pendant un quart de siècle. En 1856, après deux ans de service actif, il s'embarqua pour Malte et les Indes Occidentales. Les funérailles, qui seront militaires, seront faites par le 45e régiment.

Mariage de M. H. W. Austin

M. H. W. Austin, de la maison Perrin Frères et Cie, s'est marié à New-York, mardi, le 18 courant avec Mlle Curtis-Sprague. La cérémonie tout à fait privée a eu lieu au Breton Hall. Les nouveaux époux se sont ensuite embarqués sur l'Adriatic en route pour l'Egypte. M. A. R. Héval, gerant de MM. Perrin Frères et Cie, était le témoin du marié.

Le tarif fiscal entre le Canada et les Etats-Unis

ON CHERCHERAIT DE TOUTES FAÇONS A INFLUENCER LA COMMISSION DES VOIES ET MOYENS, AFIN DE LA FORCER A NE RECOMMANDER AUCUNE DIMINUTION DANS LE TARIF.

Washington, 21. — On a renouvelé les tentatives d'intimidation auprès du Comité des Voies et Moyens pour lui faire croire que la prospérité des Etats-Unis recevra son coup de mort si le tarif est abaissé.

Comme les membres du comité ont temporairement cessé de tenir leurs séances régulières, leurs amis de toutes les parties du pays font des efforts constants pour avoir des entretiens avec eux, les suppliant d'user de leur influence pour essayer de laisser debout le mur fiscal qui sépare les Etats-Unis du Canada.

Aujourd'hui, on est allé trouver le président Underwood pour lui représenter que le Canada est plus prospère que les Etats-Unis, et que si le tarif était abaissé le résultat fatal serait que les produits canadiens inonderaient le marché américain.

Les Etats-Unis deviennent rapidement un pays essentiellement consommateur, et à moins que quelque effort ne soit tenté pour venir au secours de l'agriculture, on sera bientôt obligé de faire venir tous les produits de la ferme du Canada.

De plus, si le tarif est abaissé, il est probable que de nombreuses industries iront s'établir au Canada. Il y a déjà des millions d'argent américain investis dans l'industrie au Canada, et cela ne fera qu'augmenter si les démocrates abaissent les droits de douane.

Du mauvais temps en France

Paris, 20. — De Carmaux, Perpignan, Cette, Corbère, Nîmes, on signale des tempêtes de neige. Les communications télégraphiques et téléphoniques sont interrompues.

La grêle qui a causé d'importants dégâts dans la banlieue de Paris a fait augmenter le prix des légumes. Le 6 février, la température était telle que les plantes et les arbres dans la banlieue de Paris bourgeonnaient. En Bretagne et en Normandie, les arbres fruitiers commencent à fleurir.

Ce brusque revirement dans la température menace d'amener un désastre agricole.

Les conservateurs de Kingston

Kingston, Ont., 21. — La rumeur que les principaux journaux de Kingston ont fait courir au sujet de la dissension existant actuellement entre les membres du parti conservateur de la ville a été démentie, hier par le "Daily Standard". Il déclare que les manifestants n'ont d'autre but que de jeter la discorde dans les rangs de leur parti.

Une collision à Saint-Lambert

CINQ VOYAGEURS BLESSES DANS UNE RENCONTRE ENTRE DEUX CONVOIS.

Cinq personnes ont été blessées, à 8 heures 30, hier soir, quand un train du Grand-Tronc téléscopa le train de New-York du D. & C. Cependant l'accident a été peu grave puisqu'aucun des blessés n'a dû être transporté à l'hôpital et le train a continué sa route jusqu'à Albany en laissant derrière, le pullman et le wagon principal.

On dit que l'accident a été causé par le mécanicien du train de Portland qui a dépassé le sémaphore. Le train du Grand-Tronc n'a pas eu de dommages et celui du D. & C. n'a été retardé que de deux heures.

Le Lancashire reste fidèle au parti unioniste

Londres, 21. — L'élection partielle dans la division Chorley, Lancashire, nécessaire par l'élévation à la pairie de Lord Balcarras, a la suite de la mort de son père, le comte de Crawford, a donné les résultats suivants: Sir Henry Hibbert (Un.), 7,573 M. J. T. Jackson (Lib.), 5,606

Majorité unioniste, 1,967 En 1910, lord Balcarras s'était fait élire par une majorité de 2,536 voix.

Les pensions municipales

M. Ed. Montet a expliqué à la commission de législation, hier, un projet de pension municipale qu'il a présenté il y a trois ans. La différence de son projet avec celui de M. B. Hal Brown est que les fonctionnaires contribuent au fonds, tandis qu'avec le second, la ville seule contribue.

L'échevin L. A. Lapointe a déclaré que la question ne sera mise à l'étude que la semaine prochaine.

GRAND CAUCUS LIBERAL

L'opposition aurait l'intention de saisir la Chambre de deux ou trois scandales qu'elle aurait découverts dans l'administration

UNE CRISE EN PERSPECTIVE

Chambre des Communes, Ottawa, 21. — Grand caucus libéral, ce matin, aux Communes. Anciens ministres, sénateurs et députés libéraux y ont presque tous assisté. "La bataille continue", dit à l'issue de la réunion, le principal whip du parti, M. Pardee. L'on n'a parlé que de marine et du bill Borden. L'avis général est que le parti ne pourrait abandonner la lutte commencée il y a quelques semaines contre cette mesure. La gauche doit aussi soulever plusieurs discussions relatives à des questions d'administration et faire du bruit politique de deux ou trois scandales qu'elle affirme avoir découverts depuis l'avènement des conservateurs au pouvoir, et dont ils seraient responsables.

L'assemblée libérale a été enthousiaste et close par une manifestation en faveur de M. Laurier. Il y a de l'ardeur parmi les députés libéraux et le gouvernement aura de la misère à mettre un terme au débat naval. Certains prétendent qu'à compter de la semaine prochaine, le président, M. Sproule, refuserait de reconnaître les orateurs libéraux, ce qui équivaut à refuser de les laisser parler. Ce serait une manœuvre de clôture, employée jadis au parlement anglais, avant qu'il ait la loi de la "guillotine". Mais, dans les cercles bien informés, on hésite à croire que le parti conservateur ait recouru à ce moyen, car, alors, il y aurait une véritable crise, aux Communes.

Un Montréalais pillé en plein hôtel à N.-Y.

FRANCOIS AUCLAIR EST INVITE A PENSIONNER DANS L'ETABLISSEMENT D'UN NOMME ANTHONY RUSSEL, OU IL EST ATTAQUE ET PILLE. — LE PROPRIETAIRE DU COUPE-GORGE EST ARRETE.

New-York, 21. — François Auclair, de Montréal, a été attaqué hier dans une pension du bord de l'eau et s'est fait voler \$400. Anthony Russel, propriétaire de la maison, a été arrêté; il a admis qu'auclair avait voulu prendre une chambre dans la maison, mais il a nié qu'il s'y était fait attaquer et voler. Des détectives disent que dans le salon de la maison les meubles brisés et des taches de sang montrent que l'histoire d'auclair qu'il y a eu une violente bagarre est vraie.

Auclair raconte qu'il est arrivé hier après-midi, dans le but de repartir aujourd'hui pour Jacksonville, Floride. Il avait sur lui \$800 en argent canadien et \$400 en argent américain. Il dit qu'à la gare, le chasseur de la maison de pension le raccola et l'amena à Russel à qui il déclara qu'il allait passer la nuit à New-York. En payant pour une journée, Auclair montra son paquet de billets de \$400. Il fut alors conduit dans le salon où on lui dit d'attendre qu'on lui préparât sa chambre.

Il était là depuis quelques minutes, quand un homme entrèrent et lui demandèrent l'argent qu'il avait montré. Le refus et les deux hommes l'attaquèrent, renversant les chaises et les tables. Ses agresseurs, voyant qu'ils ne pourraient en venir à bout facilement, le frappèrent à la tête. Il tomba et on lui vola le rouleau de billets américains.

Celui-ci, contre l'attente générale, n'a pas encore demandé de bref d'indult pour la libération de son client. Il ne le fera pas avant deux ou trois jours, dit-on, et dans l'intervalle, il doit soigneusement étudier le cas de son client, afin de ne pas s'exposer à faire refuser sa demande par vice de forme. La question de droit est assez difficile à tirer au clair, et comme le mandat d'écrou a été signé par le président des Communes et que c'est là une procédure inaccoutumée, il se pourrait que les magistrats fassent des difficultés pour ordonner la libération de M. Miller. Celui-ci prend la chose froidement et compte beaucoup sur son procureur pour le tirer de là. Il aura la permission de faire venir ses repas de l'extérieur moyennant paiement, mais il devra coucher dans une cellule ordinaire. Il séjournera certainement en prison jusqu'à la semaine prochaine, avant que son avocat intervienne pour le faire libérer.

Deux victimes de la dynamite

Nelson, C.-A., 21. — Une explosion de dynamite, survenue durant la journée d'hier à Brilliant, a causé la mort de deux personnes et en a blessé plusieurs. Lorsque l'explosion se produisit, on était à dégrader les cartouches près d'une fournaise. Les deux victimes étaient mariées et pères de plusieurs enfants.

68ième anniversaire d'un couvent

Ottawa, 21. — A l'occasion du 68e anniversaire de la fondation du couvent des Soeurs Grises, de la Croix, rue Water, un magnifique banquet a été offert récemment à Soeur Duhamel, la Mère Supérieure, parente du regretté archevêque Duhamel. Soeur Duhamel, née à Ottawa, fait partie de cette institution depuis un quart de siècle.

Nouveau voyageur de Rhodes

La bourse de Rhodes a été accordée hier, à l'Université McGill, à M. William A. G. Murray, bachelier ès Arts, élève de la faculté des Arts qui s'est le mieux qualifié dans les sports au grand air et dans ses classes. M. Murray vient de la Colombie Anglaise.

L'élevage du renard

Ottawa, 21. — Le comité de l'agriculture de la Chambre des Communes s'est occupé, hier matin, d'une nouvelle industrie et a entendu M. Walter Jones traiter de la question de l'élevage des renards dans les fermes, pour la revente de la fourrure. Il a montré par des chiffres que depuis dix ans, étant donné la crise qui vient de se produire dans la vente des fourrures, cette industrie s'est accrue de 550 pour cent. M. Jones a montré par des chiffres que la plupart des gens pauvres ne portent plus que des fourrures de lapin qu'ils paient encore de 15 à 20 dollars. Il a demandé au gouvernement d'encourager cette industrie qui paie énormément plus que celle de l'élevage du bœuf ou du mouton.

On compte deux nouveaux cas de variole depuis hier. Les autorités municipales ont à mainte reprise fait observer que, si la population n'avait pas été systématiquement vaccinée depuis 1885, les manifestations de cette maladie auraient été beaucoup plus graves qu'elles ne le sont. Ce n'est pas à proprement parler une épidémie qui existe, car le nombre des cas est trop peu élevé, qu'il qu'il s'agit d'un cas isolé, et la maladie est d'un type sans gravité.

Quand on est millionnaire

New-York, 21. — John D. Rockefeller vient de dépenser un million pour acheter des propriétés afin de garder contre l'envahissement du commerce le coin de la cinquième avenue qu'il habite, à New-York.

Une disette de glace à New-York

New-York, 21. — La récolte de la glace a été interrompue sur l'Hudson à cause de la température. Les marchands craignent beaucoup une disette. Hier à New-York, le thermomètre enregistrait à 3 heures, 55 degrés.

ENQUETE INTERROMPUE

Le juge Guérin accorde la demande d'injonction de MM. Tremblay, Chevalier et Giroux, ajournant ainsi l'enquête à dix jours

CAUTIONNEMENT DE \$500

M. le juge Guérin a rendu jugement, ce matin, en Cour de pratique sur la demande d'injonction faite par le chef Tremblay, Jos. Chevalier, ingénieur et le sous-chef Giroux, pour empêcher le comité d'enquête sur le département des incendies de continuer ses recherches, sur le prétexte que ce comité n'est pas compétent.

M. Guérin a accordé l'injonction, dont la durée ne devra pas dépasser dix jours. M. L. J. Archambault répondra par écrit aux objections des requérants qui durent déposer un cautionnement de cinq cents piastres.

Le système de pilotage

L'ENQUETE SE CONTINUE A QUEBEC. — TEMOIGNAGE DE M. GRAVEL.

Québec, 21. — La Commission d'enquête sur le système de pilotage en vigueur sur le Saint-Laurent, a ouvert son enquête à Québec, ce matin, dans l'une des salles du Palais de Justice. Le premier témoin important a été un vieux pilote de 87 ans, M. Joseph Gravel qui a navigué jusqu'à l'âge de 78 ans. M. Gravel a déclaré, répondant en cela aux remarques faites à Montréal, à l'adresse de vieux pilotes canadiens-français que malgré son grand âge, il est encore en bonne santé, ses nerfs sont encore bons et il n'a jamais été nerveux. Dans toute sa carrière, il n'a jamais rencontré chez ses compatriotes des pilotes nerveux et considère que les pilotes canadiens-français sont aussi bons que les pilotes anglais. En réponse au capitaine Lindsay qui lui demandait quel âge il croyait qu'un pilote devait se retirer, il déclara simplement: "Je me suis retiré à 78 ans".

Les clefs d'or de la ville de Naples

UN HUISSIER LES SAISIT ET LES MET EN GAGE DANS UN MONT-DE-PIETE.

Milan, 21. — Le maire de Naples essaie de recouvrer les grandes clefs d'or de la ville qui sont actuellement dans un mont-de-piété. Il y a quelque temps un banquier du nom de Circolo obtint gain de cause dans une poursuite en dommages de \$250 contre la ville et la cour d'appel maintint sa réclamation. Comme il ne rentrait pas immédiatement en possession de la somme que la ville lui devait, un huissier se présenta au bureau du maire pendant l'absence de celui-ci et saisit les vieilles clefs d'or de la ville et des marbres et des peintures de prix. Il mit tous ces objets en gage. Le maire poursuit maintenant l'huissier.

Cette offre de terrain

LE CONSEIL MUNICIPAL S'ATTEND A CE QUE LES COMMISSAIRES FASSENT UN RAPPORT FAVORABLE A L'ACHAT DU TERRAIN DE M. P.-N. BRETON.

Les commissaires décident cet après-midi s'ils doivent présenter au conseil, à la séance de lundi, un rapport sur l'achat du terrain offert par M. P.-N. Breton à la Ville pour la construction de la bibliothèque municipale. M. le commissaire Lachapelle reconnaît que le prix demandé, soit \$5 le pied est très raisonnable pour la localité.

L'échevin Poissant, qui était à l'Hôtel de Ville, ce matin, dit que le conseil municipal, ou du moins sa très grande majorité, s'attend à un rapport favorable à cette offre.

Négoce illicite

LAMOUREUX EST TROUVE COUPABLE D'AVOIR VENDU DE LA COCAINE.

George Lamoureux qui, depuis l'incarcération de Fred Smith, avait hérité du titre peu enviable de "Roi de la cocaïne", a subi son procès, ce matin, devant M. le recorder Weir. La preuve a démontré que Lamoureux devait se faire de jolis revenus avec son petit négoce, puisqu'il avait vendu, en une circonstance qui lui fut néfaste, parce qu'elle amena son arrestation, une once de cocaïne au prix de \$17.00. Ce récidiviste a été trouvé coupable. Il recevra sa sentence demain matin.

Etats-Unis et Colombie

Bogota, Colombie, 21. — Les journaux d'ici déclarent que le gouvernement colombien a refusé le règlement proposé par les Etats-Unis et la Colombie au sujet du différend qui existait entre les deux Etats souverains. On assure que la Colombie s'attendait d'obtenir de meilleures conditions de gouvernement démocratique qui est sur le point de s'installer à Washington.

Pilleur d'église

UN GARÇONNET EST ARRETE AU MOMENT OU IL ALLAIT DEVALISER UN DES TRONCS DE L'EGLISE SAINTE-CLOTILDE.

Depuis quelque temps, l'on constatait à l'église Sainte-Clotilde que les divers tronc placés pour recevoir les aumônes des fidèles, étaient consciencieusement vidés par un hardi voleur. Les autorités ecclésiastiques en informant la police qui chargea le lieutenant Collins de pincer le détraqueur. Hier soir, se croyant seul, un bambin de douze ans, caché dans l'ombre, s'avança vers un tronc, introduisit dans la serrure une fausse clef et en fit la contenu. Il n'avait pas encore fini que le policier l'avait appréhendé. L'enfant comparaitra à la Cour Juvenile.

Substitution d'enfant

L'HOPITAL MUNICIPAL DE PHILADELPHIE LIVRE A UN PERE UNE PETITE FILLE QUI N'EST PAS LA SIENNE.

Philadelphie, 21. — Les autorités de l'hôpital municipal pour les contagieux cherchent l'identité d'une petite fille de trois ans qu'on supposait être Béatrice Kaufman et à découvrir en même temps ce qui est advenu de la vraie Béatrice admise à l'institution il y a six semaines, avec la scarlatine.

Le père de la petite fille, Isador Kaufman, recevait tous les jours des bulletins de l'hôpital l'avertissant qu'elle était en voie de guérison. Hier il reçut un mot lui disant de venir la chercher. A son arrivée, on lui remit un enfant qu'il ne reconnut pas.

— Ce n'est pas ma Béatrice ! dit-il. — Oui, c'est elle, lui répondit-on, c'est la même que la changée. Kaufman ne se laissa pas convaincre, mais il emmena tout de même la petite fille pour la montrer à sa femme. Mme Kaufman non plus ne reconnut pas l'enfant, et celle-ci ne voyant rien de familier dans la maison se mit à pleurer en appelant sa maman. Kaufman la ramena à l'hôpital, mais on ne put retrouver la vraie Béatrice.

Les adieux de M. et Mme Taft à la Maison Blanche

Washington, 21. — A l'occasion de leur départ de la Maison Blanche où ils se sont fait nombre d'amis durant les quelques quatre ans qu'ils y ont demeuré, ces derniers offriront ce soir à M. et Mme Taft de jolis cadeaux consistant en un magnifique set de perles montées sur des boutons de manchettes et un superbe collier de diamants serties dans des pierres blanches.

C'est Mlle Mabel T. Boardman de l'American Red Cross qui fera la présentation des cadeaux et l'alloction de circonstance.

Le Parc La Fontaine

L'échevin Poissant qui n'a pas perdu l'espoir d'obtenir l'agrandissement du parc La Fontaine, d'après son projet, croit qu'une délégation obtiendra facilement que le gouvernement renonce à la possession de la lièze sud-est du parc, si on lui donnait en échange les privilèges qu'il demande ailleurs.

Le lieutenant colonel Labelle lui a assuré que l'affaire se réglerait facilement, si la Ville accordait aux régiments anglais le droit de s'exercer le soir au parc Jeanne-Mance.

L'échevin Poissant a demandé aux commissaires d'envoyer un ou deux membres du bureau à Ottawa.

Barnegat, N. J., 21. — Les directeurs de la banque d'Espargne de Barnegat annoncent que tout bété né cette année à Barnegat recevra un livret et un dépôt de \$1.00.

BOURSE DE MONTREAL

Renseignements fournis par la Maison de courtage Bruneau et Dupuis, 4, rue de l'Hôpital.

Table with columns: STOCKS, Vend, Ach, STOCKS, Vend, Ach. Lists various stocks and their prices.

DECES

CHARETTE. — A Saint-Elzear de Laval, le 20 février 1915, à l'âge de 2 ans, est décédé Charles-Hector-Raoul-Ignace Charette, fils du Dr J. A. Charette.

Les funérailles ont eu lieu le 21 courant.

GAMACHE. — A Saint-Hyacinthe, le 20 février 1915, à l'âge de 47 ans 5 mois, est décédé Emilia Gamache. Les funérailles auront lieu lundi le 24 courant, à Saint-Hyacinthe. Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire No 42, rue Sainte-Anne, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 8 heures a.m., et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.